

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 28 FÉVRIER 1922

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1921

QUATRE-VINGT DIX-NEUVIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
*21, Rue de la Limite.*

1922

# **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE**

---

**COMPTÉ RENDU DE L'EXERCICE 1921**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822



COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 28 FÉVRIER 1922

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.



RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1921

QUATRE-VINGT DIX-NEUVIÈME EXERCICE SOCIAL.



BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi  
*21, Rue de la Limite.*

1922

## DIRECTION.

---

*Gouverneur* : M. J. JADOT.  
*Vice-Gouverneur* : M. le Baron JANSSEN.  
*Directeur-Trésorier* : M. A. SERRUYS.  
*Directeurs* : MM. le Baron CARTON DE WIART,  
E. FRANCQUI,  
G. COOREMAN,  
ED. DE BRABANDER,  
AUG. CALLENS.

---

## COMISSAIRES.

---

MM. le Baron ALF. D'HUART.  
P. CAPOUILLET.  
le Comte DE BAILLET-LATOUR.  
L. HAMOIR.  
le Baron C. GOFFINET.  
le Comte T'KINT DE ROODENBEKE.  
le Comte JEAN DE MERODE.  
Ed. SOLVAY.  
le Comte LOUIS DE MEEÙS.

---

*Secrétaire* : M. JULES BAGAGE.

---

## RAPPORT DE LA DIRECTION.

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen le compte rendu de nos opérations pendant le quatre-vingt-dix-neuvième exercice social, clôturé le 31 décembre 1921.

La crise économique dont notre précédent rapport constatait déjà les conséquences désastreuses, s'est aggravée au cours de l'année 1921.

Le malaise résultant du ralentissement de la production pèse surtout sur les pays alliés : par contraste, l'industrie des pays centraux, grâce à ses prix de revient réduits, ne peut suffire aux commandes.

Il est urgent que les Gouvernements Alliés arrivent à un accord pour atténuer les effets de cette situation et résolvent le problème des réparations.

Une amélioration durable de la situation économique générale ne sera possible qu'après le rétablissement réel de la paix, la reprise normale des relations entre les peuples et la restauration, sur des bases solides, de leurs finances épuisées par la guerre,

Le régime économique du monde résulte de l'échange, entre les nations, de leurs richesses naturelles et des fruits de leur travail. L'activité des peuples peut se comparer à un vaste mouvement d'horlogerie dont les multiples rouages ont chacun une fonction bien déterminée; si l'un de ceux-ci ne fonctionne pas normalement, la machine entière en subit la répercussion.

Les haines et les ressentiments nés de la guerre ont troublé profondément les relations internationales et diviseront longtemps encore les peuples de l'Europe; mais cependant les nécessités inéluctables de la vie maintiennent ceux-ci solidaires les uns des autres et tous, notamment le peuple russe, doivent reprendre au plus tôt leur place dans le concert européen.

Par sa position géographique et la densité de sa population, la Belgique, plus qu'aucun autre pays d'Europe est soumise à l'influence des circonstances économiques.

Nous l'avons signalé déjà dans nos comptes rendus antérieurs : la Belgique ne peut vivre qu'à la condition d'exporter assez de produits de son industrie pour compenser l'insuffisance de son rendement agricole. La dépréciation de notre monnaie stimule les exportations; par contre, l'élévation de nos prix de revient, une défective organisation commerciale et la crise mondiale qui restreint le pouvoir d'achat des pays importateurs, entravent notre expansion industrielle.

Si nous ne pouvons prétendre à porter remède à la crise mondiale, au moins la réduction de nos prix de revient industriels et l'organisation commerciale de notre Pays dépendent-elles, en grande partie, de la volonté et de l'esprit de sacrifice des producteurs et d'une compréhension saine de la situation par les ouvriers.

Il n'est possible d'abaisser les prix de revient qu'en réduisant les salaires ou le coût des matières premières. Les prix de celles-ci ont diminué considérablement dans les pays producteurs; dans certains cas même, ces prix sont inférieurs à ceux d'avant-guerre. Ils n'en restent pas moins élevés pour nous à cause de la dépréciation de notre change: or,

celui-ci ne peut s'améliorer que si notre balance commerciale redevient favorable et si notre monnaie s'assainit. Seule une réduction préalable du coût de la main-d'œuvre pourra exercer une influence immédiate et directe sur les prix de revient.

Après les salaires élevés de la courte période d'effervescence industrielle qui suivit l'armistice, les ouvriers ont manifesté une vive résistance à une réduction qu'imposait cependant et qu'impose encore l'impérieuse nécessité d'abaisser les prix de revient. On pouvait s'attendre à cette résistance, mais il faut avoir le courage de le dire, elle devra fatallement céder, car nul n'échappe aux effets de la loi de l'offre et de la demande; toujours la préférence ira à celui qui offrira plus pour un même prix.

Selon la thèse des ouvriers, les salaires ne peuvent être abaissés que moyennant la réduction préalable du coût de la vie. Or, celui-ci reste élevé en Belgique parce qu'il faut importer 75 p. c. des produits nécessaires à l'alimentation de la population et que, sans exportations équivalentes, ces importations se paient en une monnaie qui est dépréciée et le restera tant que notre balance commerciale sera déficitaire.

On ne peut résoudre ce problème et sortir de cette situation qu'en intensifiant le travail.

Ici se dresse un sérieux obstacle : la loi sur le travail de huit heures. En temps normal, on peut attendre de bons effets de cette disposition législative, à la condition, bien entendu, qu'elle soit appliquée loyalement dans tous les pays. Pour la Belgique, elle constitue, dans les circonstances actuelles, un réel danger. Elle menace l'avenir du Pays, parce qu'elle tend à restreindre la production, tandis qu'il faudrait travailler et produire plus que jamais. Il le faut, par devoir national; il le faut, pour relever nos ruines et pour combler la formidable brèche faite par la guerre dans les finances de l'État; il le faut pour sauver l'industrie belge d'une irrémédiable décadence dont la première victime serait notre population ouvrière même.

Que l'ouvrier réclame un salaire proportionné au coût de la vie, rien de plus juste et il convient que les patrons y consentent dans toute la mesure où ils peuvent le faire.

Il est indispensable cependant, pour le salut du Pays, que les ouvriers acceptent, pendant une période de transition, de fournir pour un salaire qui assure leur existence, des prestations de travail plus longues, de manière à arriver à une réduction des prix de revient sans laquelle il serait impossible à nos produits de lutter contre la concurrence étrangère qui jamais ne fut plus redoutable.

Quand la Belgique, après la Conférence du Travail, a établi la journée de huit heures — entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre dernier, — qu'ont fait les autres pays? Les États-Unis d'Amérique n'ont pas participé à la Conférence; l'Angleterre, voulant se garder les mains libres, a refusé nettement de ratifier la Convention de Washington; la Suisse, après avoir voté la loi, veut en revenir à la journée de neuf et même de dix heures, pour la durée de la crise; la France, également, songe à donner plus d'élasticité à l'application de la mesure à laquelle d'ailleurs un grand nombre d'industries ne sont pas encore assujetties; l'Allemagne s'est contentée de procéder par décrets, mais en fait et dans la pratique, ses ouvriers fournissent des prestations supplémentaires; en Hollande, la loi est dès à présent soumise à révision dans le sens d'une prolongation de la journée de travail.

Il sera impossible, prétendent les pessimistes, de faire comprendre aux ouvriers qu'ils doivent travailler davantage pour le même salaire, seule façon de réduire les prix de revient et de favoriser la reprise de nos exportations. Nous nous refusons à croire que la classe laborieuse belge, qui a toujours donné tant de preuves de bon sens, puisse rester aveugle devant l'évidence et sourde au langage de la raison. Des grèves récentes motivées par des questions de salaires ont provoqué beaucoup de misères et de privations; leur échec a prouvé aux ouvriers qu'ils ne peuvent de leur seule autorité, ni selon leurs seules convenances, imposer des conditions de travail : la main-d'œuvre est soumise à la loi universelle de l'offre et de la demande.

La prolongation de la crise donne également à réfléchir aux patrons, qui paient très cher les erreurs commises depuis l'armistice.

Nous disions dans notre précédent rapport :

*« Nous devons profiter des leçons du passé. Les succès que l'industrie de nos voisins a remportés sur les marchés mondiaux, sont dus à un esprit de discipline et d'organisation dont nos industriels ne sont malheureusement pas assez pénétrés. Ainsi que nous n'avons cessé, depuis l'armistice, de le recommander aux industriels, deux choses sont indispensables pour assurer non seulement l'avenir, mais l'existence même de nos industries : l'union en vue de la spécialisation de la production et de l'établissement à l'étranger de puissants organismes techniques de vente. »*

Peu de chose a été entrepris dans cet ordre d'idées. Malgré les tentatives faites depuis l'armistice, pour établir des ententes entre les industriels, ceux-ci, poussés par un souci d'indépendance, ont voulu, chacun pour soi, relever les usines détruites et en augmenter considérablement les capacités de production. Ils ont réussi à faire vite et grand ; mais il ne suffit pas de disposer d'instruments puissants et perfectionnés, il faut alimenter les carnets de commandes. Pendant la brève période où la production, d'ailleurs réduite, a pu être écoulée à prix très élevés, les résultats semblaient donner raison à la politique suivie par les industriels dont nous parlions. La crise s'est produite tandis que se relevaient les usines et la compétition s'est donné libre carrière, chacun voulant s'assurer du travail pour maintenir ses chantiers en activité et occuper ses ouvriers. Faute d'entente, nos producteurs n'ont pu assumer les risques que l'industrie étrangère, mieux organisée, pouvait affronter; se faisant entre eux la concurrence sur les marchés étrangers, ils en arrivent, pour éviter de devoir fermer leurs usines, à accepter des prix souvent en perte. Il faut souhaiter que, instruits par les leçons de l'expérience et s'inspirant de l'exemple de nos voisins, nos industriels recherchent entre eux des accords pour spécialiser la production, organiser la vente et opposer sur le marché mondial, un front unique à la concurrence étrangère.

S'il n'est pas possible de prévoir la durée de la crise actuelle, certains signes favorables permettent cependant de dire que, prise dans son ensemble, la situation tend à s'améliorer et que la période de transition sera brève, si chacun — comprenant et la situation générale et son intérêt personnel — fournit l'effort nécessaire.

En effet, la crise a pour cause principale l'excessive élévation de nos prix : l'étranger s'est détourné de nous pour s'adresser aux pays de l'Europe Centrale où, par suite de la dépréciation de la monnaie, les produits manufacturés s'obtiennent à meilleur marché.

La production intensive de l'Allemagne et la baisse profonde du mark agissent simultanément, dominant la situation depuis plus d'un an ; mais il va de soi que l'Allemagne ne peut indéfiniment poursuivre sa politique actuelle : elle se trouvera entraînée à prendre, pour assainir sa monnaie et équilibrer son budget, des mesures qui se traduiront par un accroissement important de charges fiscales et une augmentation du coût de la vie. Il en résultera une hausse des salaires et des prix de revient, et si, dans l'entretemps, nous arrivons à produire davantage et à meilleur compte, la valeur en or d'une somme de travail ou de richesses produites s'équilibrera de part et d'autre.

Confiants dans l'avenir, nous ne devons épargner aucun effort pour traverser et abréger la période difficile ; si patrons et ouvriers veulent, en étroite collaboration, travailler à l'œuvre commune de la restauration nationale, notre Pays reverra bientôt sa prospérité.

De la reprise de l'activité nationale dépendent la restauration de nos finances publiques et l'équilibre du budget. Les charges que la guerre nous a laissées sont énormes et pour que les impôts déjà votés puissent donner le rendement attendu, il faut par le travail et une production intensive, augmenter la matière imposable. Plus nous créerons de richesses, plus tôt renaîtra le bien-être pour tous et principalement pour les classes laborieuses. C'est le devoir de tous les bons citoyens, de s'imposer, chacun dans sa sphère, les sacrifices que réclame le salut de la Patrie et d'aider le Gouvernement dans sa lourde tâche.

Nos efforts doivent tendre aussi, plus que jamais, à mettre en valeur le magnifique domaine colonial dont la clairvoyante initiative du Roi Léopold II a doté la Belgique et au développement duquel le Roi Albert accorde une sollicitude éclairée et attentive de tous les instants. Un champ illimité est ouvert, en Afrique, à l'activité et à l'énergie des Belges. De grands travaux sont à exécuter et leur réalisation promet un brillant avenir à notre Colonie qui deviendra, pour notre industrie nationale, une grande source de richesses et un précieux et vaste débouché.

#### **AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL.**

Au moment de la reprise des affaires le concours de la Société Générale sera largement sollicité par les entreprises nombreuses placées sous son patronage et des capitaux importants devront encore être investis dans celles de ces entreprises qui se développent tant en Belgique que dans la Colonie et à l'Étranger.

Ces interventions se traduiront par de nouvelles immobilisations, lesquelles, en bonne gestion, ne peuvent être faites qu'au moyen des capitaux propres de la Société.

La lecture du Bilan montre que la situation actuelle de la Banque est parfaitement liquide et il faut la maintenir telle.

Aussi, en vue de préparer l'avenir, la Direction a-t-elle décidé, d'accord avec le Conseil Général, de proposer à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 28 février 1922, d'augmenter le capital social, par l'émission de 38,000 Titres de Capital et 38,000 Parts de Réserve pour lesquels un droit de préférence serait réservé aux actionnaires actuels.

Nous inspirant des principes qui nous ont guidés lors de notre précédente augmentation de capital, dans la fixation du prix d'émission des nouveaux titres, nous proposons de les émettre sans prime. Pour le Titre de Capital dont le revenu privilégié est de 5 p. c. net d'impôt, nous estimons qu'il convient de l'émettre au pair, c'est-à-dire à

1,000 francs. En ce qui concerne les Parts de Réserve nouvelles, nous les offrirons au prix auquel les 62,000 Parts de Réserve actuelles ressortent, d'après les écritures sociales au 31 décembre 1921, augmenté des frais, soit fr. 2,500 par titre.

Les nouveaux titres étant réservés, par privilège, aux actionnaires actuels, ce droit de préférence pourra s'exercer dans la proportion de 3 titres nouveaux pour 5 titres anciens dans chacune des catégories.

Notre Établissement a été fondé en 1822. Il célébrera, dans quelques mois, son centenaire. Cet anniversaire coïncidant avec l'augmentation de notre capital social, nous avons pensé que les actionnaires approuveront notre projet d'associer le Personnel à la commémoration de cet événement et de saisir cette occasion pour lui accorder un exceptionnel témoignage de satisfaction et de reconnaissance.

Nous proposons donc à l'Assemblée Générale de décider que les 800 Titres de Capital et les 800 Parts de Réserve disponibles après l'exercice du droit de préférence réservé aux actionnaires seront, dans les conditions à déterminer par la Direction, rétrocédées partie à la Caisse de Pensions et partie au personnel à titre de gratification extraordinaire à l'occasion du centenaire de la Banque.

Nous passons à l'examen du Bilan.

## PASSIF

### A. de la Société envers elle-même.

Capital . . . . .	fr.	62,000,000	"
Fonds de réserve . . . . .	fr.	145,099,540	43
			<hr/>
		Fonds social. . fr.	207,099,540 43

### B. de la Société envers les tiers.

Obligations de la Société Générale . . . . .	fr.	99,817,000	"
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .	"	736,500	"
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique . . . . .	"	15,775,500	"
		<hr/>	146,349,000 "
Comptes courants. . . . .	fr.	1,471,936,008	10
Comptes d'ordre :			
Divers . . . . .	fr.	732,819,927	40
Déposants (titres) . . . . .	"	2,297,649,888	"
		<hr/>	3,030,469,815 40
Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .			Pour mémoire
Solde en bénéfice à répartir (1) . . . . .	"	17,991,224	72
			<hr/>
Total. . fr		<u>4,543,845,585</u>	67

## ACTIF

Caisse et Compte Courant à la Banque Nationale . . . . .	fr.	117,309,443	05
Portefeuille Effets . . . . .	"	328,533,636	73
Fonds publics nationaux . . . . .	"	232,942,495	"
Actions de diverses sociétés . . . . .	"	293,318,350	"
Participations financières . . . . .	"	12,983,117	70
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants. . . . .	"	2,080,000	"
Comptes courants . . . . .	"	516,208,757	79
		<hr/>	4,503,375,770 27
Immeubles et mobilier . . . . .			40,000,000 "
Comptes d'ordre :			
Divers . . . . .	fr.	732,819,927	40
Dépôts de titres . . . . .	"	2,297,649,888	"
		<hr/>	3,030,469,815 40
Cautionnements statutaires . . . . .			Pour mémoire
			<hr/>
Total. . fr.		<u>4,543,845,585</u>	67

(1) Après paiement de fr. 3,100,000 pour intérêts à 5 p. c. sur les titres de capital.

## PASSIF. Capital social.

Le capital social, augmenté du prélèvement statutaire de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 2,698,683 25 sur les bénéfices en faveur de la réserve, s'élèvera à fr. 209,798,223 70

En prenant ce chiffre pour base, la valeur de la part de réserve ressort à . . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 2,383 84

Les 62,000 actions de capital sont réparties, à la date du 31 décembre 1924, comme suit :

Titres en circulation. . . . .	25,057
Titres déposés. . . . .	36,943

### **et les 62,000 Parts de Réserve :**

Titres en circulation . . . . .	35,749
Titres déposés . . . . .	26,281

## **Profits et Pertes.**

Le bénéfice, déduction faite de divers amortissements, s'élève à la somme de . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 21,094,221 72

Il y a lieu d'en déduire :

1° L'intérêt de 5 p. c. sur les titres  
de capital . . . . . fr. 3,400,000 »

**2<sup>e</sup> L'attribution statutaire de 15 p. c.  
au Fonds de réserve . . . . . fr. 2,698,683 25**

Ensemble . . . . fr. 5,798,683 25

Il reste un bénéfice net de . . . . . fr. 15,292,538 47 que nous vous proposons de répartir comme suit :

(1) L'impôt cédulaire de 10 p. c. étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par fr. 216 net.

Le montant des obligations en cours, au 31 décembre 1920 était de . . . . . . . . . . . . fr.	<b>76,198,000</b>	»	<b>Obligations.</b>
Il a été émis en 1921 pour . . . . fr.	41,603,500	»	
Il a été remboursé pour . . . . fr.	<u>17,984,500</u>	»	
	Soit en plus . . . . fr.	<u>23,619,000</u>	»
	Ce qui porte à . . . fr.	<u>99,817,000</u>	»

le montant des obligations en circulation se répartissant comme suit :

Obligations 3 p. c. . . . . fr.	500	»
— 3 1/2 p. e. . . . »	36,500	»
— 4 p. e. . . . »	50,352,500	»
— 4 1/2 p. e. . . »	9,430,500	»
— 5 p. e. . . . »	39,997,000	»

Les soldes comparés des comptes courants pour 1920 et 1921 font **comptes courants** ressortir les différences suivantes :

Soldes créditeurs en 1920 . . . . . . . fr.	1,126,751,400	26	
— en 1921 . . . . . . . »	<u>1,174,936,008</u>	10	
	Soit une différence en plus . . . . fr.	<u>45,184,907</u>	84

Soldes débiteurs en 1920 . . . . . . . fr.	403,040,286	40	
— en 1921 . . . . . . . »	<u>516,208,757</u>	79	
	Soit une différence en plus . . . . fr.	<u>113,168,471</u>	39

L'encaisse comprenant les fonds déposés à la Banque Nationale était au 31 décembre 1921 de. . . . . . . . . . . fr. 117,809,443 05

**ACTIF.**  
**Encaisse.**

L'actif immobilier comprend les hôtels occupés par la Société Générale, son agence de la rue du Marais, ainsi que les locaux loués à diverses Sociétés patronnées.

**Immobilier**  
**et mobilier.**

Notre agence de la Grand'Place, installée dans la « Maison des Brasseurs » y a commencé ses opérations au début du mois de septembre dernier. Les travaux d'extension que nous avons entrepris rue Ravenstein et Montagne du Parc, sont activement poursuivis; nous espérons pouvoir occuper, au cours de l'année 1922, ces nouveaux locaux. Ils deviennent de plus en plus nécessaires par suite du développement constant de tous nos départements de Banque qui exigent un personnel toujours plus nombreux; l'effectif de celui-ci a quadruplé depuis dix ans.

L'ensemble des propriétés immobilières et le mobilier sont portés au Bilan pour . . . . . fr. 10,000,000 »

**Portefeuille  
d'Effets.**

Le montant des effets en portefeuille au 31 décembre 1921 est de fr. 328,533,636 73.

Il y avait au 31 décembre 1920, des effets pour un total de . . . . . fr. 209,201,527 37

Il est entré en 1921, 695,367 effets pour. . . . » 4,986,932,851 07

fr. 5,496,454,378 44

Il est sorti 695,300 effets pour . . . . . » 4,867,620,744 71

Solde au 31 décembre 1921 . . . . . fr. 328,533,636 73

**Fonds publiques  
nationaux.**

Le portefeuille des Fonds Publiques comprend : des obligations 3 p. c. de la Dette Belge 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> séries, des obligations 4 p. c. de la Dette Congolaise 1906 et des Bons du Trésor Belge à court terme.

Dans leur ensemble, ces valeurs représentent une somme de . . . . . fr. 232,942,495 »

**Actions de  
diverses Sociétés.**

Le portefeuille Actions est porté au Bilan pour un montant de. . . . . fr. 293,318,350 »

Au 31 décembre 1920, il y figurait pour. . . . » 286,697,275 »

Il est donc en augmentation de. . . fr. 6,621,075 »

Suivant l'usage établi, les valeurs non cotées ont été portées au pair ou à leur prix d'achat; l'estimation des valeurs cotées reste, dans son ensemble, inférieure de plus de 175,000,000 de francs aux cours de la Bourse du 30 décembre 1921.

La Société Générale a pris part à la constitution des Sociétés suivantes :

Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (procédés Libbey-Owens) ;

Société Minière du Luebo ;

Société Coopérative d'Avances aux Combattants.

Elle a participé à l'augmentation de capital des Sociétés ci-dessous :

Société Belge de Chemins de fer en Chine ;

Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands-Express Européens ;

Banque Générale de Liège et de Huy ;

Wiener Bank-Verein, à Vienne ;

Banque Belge pour l'Étranger, à Bruxelles ;

Société des Charbonnages « André Dumont » ;

Société des Charbonnages de Beeringen.

Le montant des Participations Financières s'élève au 31 décembre 1921 à . . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 12,983,417.70.

**Participations  
financières.**

Un certain nombre de participations prises antérieurement ont été liquidées.

Indépendamment de la part qu'elle a prise dans les Syndicats constitués pour l'augmentation du capital de Sociétés dans lesquelles elle est intervenue à titre d'actionnaire, la Société Générale a participé à divers Syndicats de garantie et à l'émission des actions et des obligations ci-après détaillées qu'elle a placées conjointement avec d'autres Banques :

Actions de la Société « Fabrique Nationale d'Armes de guerre » à Herstal;

- privilégiées de la Compagnie des Métaux Overpelt-Lommel;
  - de la Société des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence;
  - de la Société Franco-Belge de Matériel de Chemins de fer;
  - de la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Thy-le-Château et Marcinelle;
  - privilégiées de la Société « Fabrique de Soie artificielle de Tubize »;
  - privilégiées de la Société d'Électricité du Bassin de Charleroi;
  - de capital de la Société Intercommunale Belge d'Électricité;
- Obligations 6 p. c. de 1,000 frs. de la Société « Lloyd Royal Belge »;
- Bons du Trésor 8 p. c. de 500 frs. du Gouvernement Chinois (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï);
- Bons de Caisse 6 1/2 p. c. de 1,000 frs. de la Société des Aciéries d'Angleur;
- 6 p. c. de 1,000 frs. de la Société d'Électricité de l'Escaut;
  - 7 p. c. de 500 frs. de la Société « Centrales Électriques des Flandres »;
  - 6 1/2 p. c. de 1,000 frs. de la Compagnie Belge Maritime du Congo;
  - 7 p. c. de 1,000 frs. de la Société « Raffinerie Tirlemontoise »;
  - 7 1/2 p. c. de 500 frs. de la Société « La Danubienne »;
  - 6 1/2 p. c. de 500 frs. de la Société des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence.

La Société Générale, avec le concours de ses Agences et de ses Banques patronnées, a placé fr. 345,000,000 de l'Emprunt à lots de fr. 1,000,000,000 de la Fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre, et fr. 300,000,000 de l'Emprunt Belge 6 p. c. de Consolidation.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

## I. — CHEMINS DE FER. — TRAMWAYS.

**Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises** (anciennement **Compagnie Générale de Chemins de Fer Secondaires**). — Depuis plusieurs années, cette Compagnie s'est plus spécialement orientée vers la grande construction et sa dénomination sociale originelle ne définissait plus exactement son objet. Elle a, en conséquence, décidé d'adopter la nouvelle dénomination de *Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises* qui caractérise mieux son activité actuelle et sous laquelle elle exercera dorénavant son industrie.

Outre les affaires qu'elle a constituées depuis l'armistice, elle en a étudié un grand nombre dont certaines, très intéressantes, sont sur le point d'aboutir.

La marche de la plupart des entreprises d'exploitation de la Compagnie est satisfaisante, notamment en Espagne, où le réseau de la *Compagnie du Chemin de Fer de Madrid à Aragon* accuse des résultats de plus en plus favorables, en dépit de la crise que traversent les Chemins de Fer espagnols.

Au cours de l'année 1921, la Compagnie a cédé, à des conditions convenables, deux réseaux dont la situation avait eu à souffrir des conséquences économiques de la guerre.

**Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer.** — Pendant l'année 1921, le matériel roulant a été loué à des prix rémunérateurs.

La Compagnie a continué à récupérer les wagons égarés pendant la guerre. Pour le manquant, le nécessaire a été fait en vue d'obtenir des dédommagemens.

La marche de la Société, en général, continue à être très satisfaisante et le résultat de l'exercice sera, sans doute, en progrès sur le précédent.

**Société Belge de Chemins de fer en Chine.** — La construction du *Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï* se poursuit dans des conditions normales.

Des négociations sont en cours en vue de commencer à bref délai la construction du *Chemin de fer Tung-Cheng*.

L'importance des affaires dans lesquelles la Société Belge est intéressée, a nécessité une augmentation du capital social ; celui-ci a été porté à 3,000,000 de francs.

Les résultats de l'exercice 1921 ont été très satisfaisants.

**Compania del Ferrocarril Central de Aragon.** — Bien que les résultats définitifs de l'exercice 1921 ne soient pas encore établis, il est acquis que les recettes brutes dépasseront d'environ 400,000 pesetas celles de 1920 et que la Compagnie sera en mesure de répartir, comme les années précédentes, un dividende de 5 p. c. à ses deux catégories d'actions.

**Compagnie Générale de Chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres.** — Les résultats du dernier exercice ont été, par suite de circonstances spéciales, mais de caractère tout à fait temporaire, un peu inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Néanmoins, ils ont permis de répartir fr. 12.40 brut, aux obligations et fr. 8.00 brut, aux actions.

**Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.** — Les recettes de cette Société, qui avaient subi de fortes diminutions à cause de la crise industrielle, se sont, en ces derniers mois, sensiblement améliorées, par suite de la remise à feu

d'un certain nombre de hauts-fourneaux. Tout fait espérer que cette amélioration ira en s'accentuant.

En vue de l'unification du réseau luxembourgeois, poursuivie par le Gouvernement Grand-Ducal, des négociations ont eu lieu entre celui-ci et la Société; elles viennent d'aboutir à un projet de convention comportant l'exploitation, par la *Société Prince-Henri*, de tout le réseau luxembourgeois. Il est à prévoir que cette convention recevra prochainement l'approbation des pouvoirs compétents et de l'assemblée générale des actionnaires.

**Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens.** — Dans notre dernier Rapport, nous vous disions que les résultats que ferait ressortir le bilan de cette Compagnie témoigneraient de l'activité déployée par elle pour rétablir et développer son exploitation, en dépit des dommages qu'elle a éprouvés du fait de la guerre, particulièrement en Russie.

Le bilan de l'exercice 1920 s'est clôturé, en effet, par un bénéfice qui a permis, après prélèvement de sommes importantes pour les amortissements, de distribuer un dividende de 25 francs à toutes les actions.

Les revendications légitimes de la Compagnie pour la restitution de son matériel retenu en Allemagne, sont soumises au tribunal arbitral mixte belgo-allemand et le jugement ne tardera pas à être prononcé.

Au cours de l'exercice 1921, la Compagnie a porté son capital de fr. 68,750,000 à fr. 85,937,500, par la création de 68,750 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 250 francs chacune. Nous avons participé à cette augmentation de capital.

Les résultats actuels peuvent être considérés comme des plus satisfaisants.

## II. — CHARBONNAGES.

Pendant l'année 1921, la production des Charbonnages patronnés s'est élevée à 5,307,350 tonnes, supérieure de 64,600 tonnes à celle de 1920.

La réduction du rendement des ouvriers mineurs due à l'application de la loi sur la journée de huit heures persiste. Malgré tous les perfectionnements que la science et l'industrie ont apportés dans l'organisation du travail, il a été impossible d'éliminer totalement les conséquences de cette loi qui a occasionné, au surplus, des complications multiples dans l'exploitation des charbonnages.

En 1921, trois diminutions de salaires représentant au total 15 p. c. ont été successivement appliquées.

Les prix des charbons ont été diminués en proportion, mais quoique ces réductions aient affecté très fortement les résultats des Sociétés charbonnières, au point même de constituer en perte certaines d'entre-elles, elles sont encore insuffisantes pour faire descendre les prix à des taux en rapport avec les nécessités de la consommation industrielle.

La crise qui sévit depuis plus d'un an a eu naturellement sa répercussion sur les charbonnages, principalement sur ceux qui produisent du charbon industriel et surtout du coke et des agglomérés. Les mises en stock très importantes de ces combustibles ont obéré gravement la situation financière de certaines Sociétés.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION

de 1913 à 1921

des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

SOCIÉTÉS	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921
Ouest de Mons . . .	405,100	362,600	314,000	346,800	348,300	298,400	443,700	601,400	556,700
Hornu et Wasmes . .	477,800	359,800	320,800	353,700	399,000	337,600	494,600	572,000	524,100
Produits . . . . .	527,900	443,400	397,900	404,100	452,600	353,000	457,700	547,500	522,700
Levant du Flénu . .	551,000	439,700	364,000	387,500	393,000	330,100	468,000	561,000	570,700
Charbonnages Belges .	650,200	554,100	485,100	551,000	606,000	476,200	587,000	685,300	668,200
Nord du Rieu-du-Cœur.	94,300	73,300	70,300	86,500	104,600	74,700	95,700	50,550	98,400
Monceau-Fontaine. .	654,600	453,020	311,810	375,100	330,100	321,300	520,000	609,000	657,000
Marcinelle-Nord . .	370,700	275,200	190,600	222,000	194,200	185,700	321,000	450,400	312,700
Charbonnages Réunis.	605,400	412,900	284,200	356,300	308,800	338,600	432,400	506,600	502,200
Gouffre . . . . .	321,000	227,200	160,900	198,000	197,200	215,000	236,900	287,000	303,000
Grand Conty . . . .	198,476	110,251	67,459	108,561	99,427	75,350	114,300	128,600	149,350
Bois d'Avroy . . . .	299,000	200,000	188,000	180,000	113,000	113,000	203,700	243,400	242,300
TOTAUX. . . . .	5,455,476	3,914,471	3,455,069	3,569,561	3,546,227	3,418,950	4,374,700	5,242,750	5,307,350
Pourcentage par rapport à la production de 1913 :	76 p. c.	61 p. c.	69 p. c.	69 p. c.	60 p. c.	85 p. c.	101 p. c.	103 p. c.	

En Campine, aux **Charbonnages de Beiringen**, le puits N° 1 a été complètement dénoyé et sera sans tarder remis en enfouissement. Le puits N° 2 a pénétré de 181 mètres dans le terrain houiller, recoupant un faisceau de couches puissantes et régulières; par ce puits, les installations d'exhaure et les travaux préparatoires se poursuivent activement et on prévoit que la production pourra commencer au cours de 1922.

Aux **Charbonnages André Dumont**, les sables aquifères de la base du crétacé ont été traversés au puits N° 1 et celui-ci a pénétré de 40 mètres dans le terrain houiller. On procède maintenant à l'achèvement

du cuvelage et on reprendra sous peu l'enfoncement. Au N° 2, on congèle des sables aquifères, dont le creusement sera entrepris vraisemblablement au début du mois de mars. La marche de ces travaux est très satisfaisante.

### III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

**Société Anonyme des Aciéries d'Angleur.** — Cette Société dont la division de Tilleur avec ses hauts-fourneaux, aciéries et lamoins avait spécialement souffert pendant la guerre, s'était consacrée immédiatement après l'armistice, à reconstruire ses usines de la façon la plus moderne.

Grâce à sa division de Renory et à la partie de ses usines de Tilleur qu'elle avait rétablie rapidement, elle put, dès 1920, amortir complètement ses pertes et distribuer un dividende. La crise industrielle étant venue la surprendre au milieu de sa restauration, elle a jugé sage de consacrer entièrement aux amortissements ses bénéfices de l'exercice écoulé.

Les nouveaux ateliers de construction sont en marche ; l'installation de la nouvelle centrale à gaz et des nouveaux lamoins est actuellement terminée ou sur le point de l'être. Nul doute qu'avec son outillage des plus modernes, cette Société sera incessamment à même de reconquérir une bonne place sur le marché international.

**Les Ateliers Métallurgiques.** — Pendant l'exercice, cette Société a poursuivi activement la reconstitution de ses ateliers et spécialement de celui de Nivelles, entièrement démolî pendant la guerre.

Afin de pouvoir entreprendre immédiatement la réparation de matériel roulant, dont le Pays avait un si grand besoin, la Société avait, dès l'armistice, aménagé des installations provisoires dans son ancienne division de Nivelles, tout en commençant à côté de celle-ci l'érection

d'une nouvelle usine. Cette usine moderne, qui sera sensiblement plus puissante que l'ancienne, a été mise partiellement en marche au cours de 1921; toute l'activité de la division des voitures et wagons y sera transportée au cours de 1922.

Quant à la division de la Sambre, sa production en wagons, ponts et charpentes est redevenue normale; celle de son acierie et de son atelier de trains de roues y a été renforcée.

Enfin, la capacité de production de l'usine de locomotives de Tubize est actuellement déjà beaucoup plus importante qu'avant la guerre.

Les résultats du dernier exercice ont permis de distribuer un dividende intéressant aux actionnaires.

**Société anonyme « La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve ».** —

La division de La Louvière de cette Société qui avait été rapidement remise en ordre de marche normale, a travaillé à pleine production au cours de l'exercice écoulé.

D'autre part, la division de Bruges a poursuivi activement la restauration de ses usines qui auront bientôt retrouvé leur capacité d'avant-guerre. Cette division a d'ailleurs pu exécuter déjà de très importantes commandes pour la Belgique et l'étranger.

La Société « **Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi** » dans laquelle la Société Générale a pris, l'an dernier, une participation importante, a pleinement justifié, pendant l'exercice écoulé, les espérances que ses dirigeants fondaient sur elle. Les trois usines de la Société ont travaillé avec une grande activité; grâce à un carnet de commandes abondamment fourni, elles n'ont eu que peu à souffrir de la crise générale. Les nouvelles installations réalisées en 1920 ont été mises en marche et ont donné toute satisfaction. Le nombre d'ouvriers occupés actuellement dans les différentes divisions atteint 4,250.

Les bénéfices réalisés pendant l'année 1920 ont permis à la Société de payer les coupons arriérés de la période de guerre et de distribuer en

outre un dividende de fr. 12.50 pour l'exercice 1920. Il y a tout lieu d'espérer que l'année qui vient de se terminer apportera encore à ses actionnaires des résultats satisfaisants.

**Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert, Rumelange.** — La Société « Hadir » a, comme toutes les sociétés métallurgiques, traversé au cours de l'année 1921, une période de crise particulièrement aiguë.

La chute des cours des produits fabriqués, beaucoup plus accentuée que la baisse des matières premières et des salaires, a eu une répercussion marquée sur l'activité des usines et les résultats financiers de l'entreprise.

Afin de réduire au strict minimum les pertes causées par la faiblesse des prix de vente, l'allure de marche des usines, qui était en janvier de cinq fourneaux à feu à Differdange et un haut-fourneau à Ottange, a dû être ramenée successivement à trois, puis à deux fourneaux à Differdange, tandis que le fourneau d'Ottange fut éteint dès le mois d'avril.

D'autre part, à partir du mois d'août, l'aciérie de Differdange n'a plus marché qu'à allure intermittente et tous les trains de lamoins ont été arrêtés à l'exception du train Grey qui a fonctionné parallèlement avec l'aciérie pour l'exécution des commandes courantes.

La Société a profité de la période d'activité minima de l'usine de Differdange pour y entreprendre d'importants travaux neufs. Ces travaux seront terminés très prochainement.

En novembre, le raffermissement du marché métallurgique a décidé la Société à rallumer deux hauts-fourneaux à Differdange et un à Ottange, ce qui porte de nouveau à cinq le nombre d'unités à feu.

D'autre part, l'aciérie Thomas a été remise en activité d'une manière continue pour la fabrication de demi-produits.

Dès que les arrivages de coke seront devenus suffisants, un cinquième fourneau sera rallumé à Differdange.

L'usine de Saint-Ingbert, dans la Sarre, a pu traverser la crise dans des conditions assez satisfaisantes, car elle est une simple usine de trans-

formation fabriquant des produits spéciaux dont la demande est restée relativement élevée.

L'année 1922 s'ouvre avec des perspectives d'avenir plus encourageantes, étant donné notamment que les travaux neufs exécutés au cours de l'exercice précédent influenceront très favorablement le prix de revient.

**Société Générale Métallurgique de Hoboken.** — Cette Société ayant pu conclure un contrat très important pour l'achat du minerai d'Otavi, ses installations de fusion ont, à partir du troisième trimestre, fonctionné à plein rendement, traitant plus de 5,000 tonnes de ce minerai par mois.

L'usine d'Oolen a poursuivi normalement la fabrication des bichromates. Les difficultés d'approvisionnement en minerais d'arsenic ont ralenti la production de l'usine de Reppel.

En vue d'opérer dans de bonnes conditions le raffinage du cuivre du Katanga, la Société mettra incessamment en marche une installation comprenant deux fours capables de traiter de 1,500 à 2,000 tonnes par mois.

Pendant l'année écoulée, la Société a prêté un concours efficace à l'Union Minière pour la formation de son personnel technique et l'étude de ses problèmes métallurgiques. Dès que l'existence au Katanga de quantités importantes de minerais d'uranium fut certaine, la Société de Hoboken fit étudier à l'étranger, par ses spécialistes, les différentes méthodes de récupération du radium. Le procédé qui convient le mieux aux minerais du Katanga fut déterminé et mis au point. Actuellement, une usine est en construction à Oolen, et la production industrielle du radium commencera vraisemblablement vers le milieu de 1922.

Malgré la crise, la Société a enregistré en 1921 des résultats satisfaisants et les contrats qu'elle a pu conclure permettent d'augurer favorablement de l'exercice 1922.

La Société a confié ses opérations d'achat de minerais et de vente de

métaux à la **Société Générale des Minerais** dans laquelle elle a une participation importante. Au cours de 1921, cette Société a subi le contre-coup de la crise générale du marché des métaux ; néanmoins, la marche actuelle des affaires permet d'espérer des résultats satisfaisants pour l'exercice prochain.

**Société Anonyme Minière et Métallurgique de Monceau-Saint-Fiacre.** — Cette Société dont les usines furent presque complètement détruites pendant la guerre, ne put malheureusement profiter que très peu de la période de prospérité de 1919 et 1920, malgré les efforts consacrés à la récupération et au remontage des halls, du matériel transporté en Allemagne et à la réfection des installations susceptibles d'être réparées.

Actuellement, la restauration complète des usines est presque terminée ; la division des hauts-fourneaux a été entièrement modernisée, la nouvelle aciérie et une partie des laminoirs sont prêts à être remis en marche dès que la crise actuelle aura perdu de son acuité.

D'autre part, grâce à sa réorganisation financière de 1920, la Société a pu liquider son passif de guerre et poursuivre le rétablissement et la modernisation de ses installations tout en gardant une bonne trésorerie.

**Société Anonyme d'Ougrée - Marihaye.** — Au début de l'année 1921, la situation du carnet de commandes se présentait dans des conditions favorables, étant donnée la crise intense qui se faisait sentir à ce moment ; mais l'activité des usines et des charbonnages fut paralysée pendant les huit premiers mois de l'exercice par la grève à tendance révolutionnaire, commencée en mars 1921 aux fours à coke et déclenchée dans tous les services au début du mois de mai pour se terminer en novembre.

Pendant le mois de décembre les différents services furent remis en activité.

Dans l'intérêt général du Pays, la Direction d'Ougrée-Marihaye devait

faire les sacrifices nécessaires pour lutter jusqu'au bout contre un mouvement dont le but était de substituer l'autorité des comités d'action à l'autorité patronale.

La grève se termina par un échec complet des agitateurs qui avaient entraîné les ouvriers dans une voie opposée à leurs intérêts.

**Société anonyme « Railways et Signalisation ».** — Tout en se consacrant à la fabrication d'appareils divers de voies de chemins de fer, cette Société a pu poursuivre ses études de dispositifs spéciaux de signalisation.

Elle exécute notamment en ce moment dans ses ateliers de Leval tout le mécanisme d'un système breveté de signalisation pour les grandes gares de Panda et de Kamatanda au Katanga.

Ces installations permettant de supprimer une grande partie de main-d'œuvre, tout en assurant une sécurité plus grande des voies, seront certainement des plus intéressantes pour l'avenir.

**Société métallurgique Russo-Belge.** — A l'heure actuelle, il est toujours bien difficile de prévoir la fin de la période chaotique que traverse la Russie.

Pendant l'année 1921, sa production agricole et industrielle a encore diminué et n'a atteint qu'un pourcentage infime comparativement à celle d'avant-guerre. Le rendement de l'industrie métallurgique notamment a été presque nul par suite de l'arrêt complet de la plupart des usines.

Le Gouvernement Soviéтиque a maintenu en activité plusieurs divisions de la Société métallurgique Russo-Belge à raison des installations modernes et bien situées de cette Société. Étant donné que l'extraction aux charbonnages de la Russo-Belge a été également poursuivie partiellement, il en résulte que ceux-ci, comme les usines, doivent encore se trouver dans un état d'entretien satisfaisant.

Il semble d'ailleurs résulter des divers renseignements qui nous

parviennent, que d'une façon générale, l'outillage industriel du pays est resté relativement intact.

Au point de vue industriel, c'est la Belgique qui a le plus d'intérêts en Russie; au point de vue général, c'est certainement elle qui proportionnellement a investi dans ce pays la plus grande partie de sa fortune. Nos compatriotes, bien qu'intéressés dans des Sociétés de nature les plus diverses, ont cependant concentré spécialement leur activité, d'une part, dans les industries de base, c'est-à-dire dans les charbonnages et dans la métallurgie et, d'autre part, dans les entreprises de services publics; il est évident que la remise en activité normale de ces diverses exploitations est absolument indispensable à la reconstitution de la Russie.

Il est intéressant à cet égard de rappeler que, parmi les affaires constituées dans ce pays avec des capitaux belges et français, les Sociétés charbonnières extrayaient avant la guerre plus de la moitié du charbon et les usines métallurgiques fabriquaient plus des deux tiers de la fonte et plus des trois quarts des laminés produits dans le pays. D'autre part, nos compatriotes avaient établi un peu partout dans l'ancien Empire russe, des tramways, des Sociétés d'électricité, des usines à gaz, etc.; la remise en marche normale de ces services publics est également indispensable à la vie du pays.

Les Belges sont donc, parmi les Étrangers, ceux qui ont contribué pour la part la plus importante à la création et au développement de l'industrie en Russie.

On tend à créer la légende que certaines nations, comme l'Allemagne, qui autrefois n'entretenaient guère que des relations commerciales avec la Russie, sont actuellement les seules capables de réorganiser ce pays. Mais on ne peut impunément faire abstraction des principes économiques les plus élémentaires et vouloir reconstituer la Russie sans tenir compte des importantes industries qui existent dans le pays même.

Il est donc certain que nos entreprises belgo-russes et spécialement la Société Métallurgique Russo-Belge seront appelées dans l'avenir à jouer

un rôle important dans la reconstitution et dans la vie économique de la Russie.

La Société des **Usines de Nickel de la Nèthe** a obtenu un jugement définitif, lui attribuant une indemnité pour dommages de guerre de 7,000,000 de francs. Elle a maintenu ses installations en marche réduite pendant 1921, en y travaillant les mattes fournies par les **Hauts-Fourneaux de Nouméa** et l'**United States Nickel Company**.

Malgré la crise, ces Sociétés ont distribué, en 1921, un dividende respectivement de 6 - 6 et 3 p. c.

**Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.** — Pendant le premier semestre de 1921, l'industrie et le commerce du zinc ont subi le contre-coup de la crise générale des affaires; les prix de revient étaient élevés et l'écoulement des produits extrêmement difficile; aussi l'année s'annonçait-elle comme peu favorable. Mais depuis le mois d'août, la demande a repris et, peu à peu, la Société a pu remettre ses usines sur le pied de 50 p. c. de sa production normale et réaliser en même temps la plus grande partie des stocks qui pesaient lourdement sur sa situation financière.

#### IV. — ÉLECTRICITÉ.

**Eclairage Électrique de Saint-Pétersbourg — Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Électriques. — Société « Imatra ».** — Aucun fait nouveau ne s'est produit pendant l'exercice écoulé; les installations sont toujours intactes.

**Compagnie Électrique Anversoise.** — Les nouveaux accords conclus avec l'Administration Communale d'Anvers ont permis de régler

les tarifs sur la base du coût des matières premières et d'après les charges résultant des relèvements des salaires.

Les recettes de la Compagnie ont progressé : le déficit laissé par la période de guerre a été comblé durant l'exercice écoulé et un reliquat a pu même être reporté à nouveau, après les amortissements d'usage.

La progression de la clientèle et du débit du courant s'accentue de plus en plus : elle permettra, suivant toute probabilité, d'allouer pour l'exercice en cours, aux actions de capital, l'intérêt prévu aux statuts pour les années durant lesquelles elles ont été privées de tout dividende.

La Société a surmonté les difficultés résultant de la guerre et repris définitivement sa marche progressive antérieure.

**Société d'Electricité de l'Escaut.** — La clientèle se développe normalement. La grande industrie utilise de plus en plus le courant fourni par la Société.

Au cours de l'année dernière, celle-ci a obtenu des concessions pour la distribution de l'énergie électrique dans la Ville de Lierre et douze communes du nord et du sud de la province.

La concession de la Ville de Lierre est en exploitation et promet de répondre aux prévisions de la Direction.

Dans la Campine anversoise d'importantes demandes de courant se sont produites, qui ont amené la Société à projeter l'extension de son réseau le long du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, éventuellement jusqu'à Turnhout.

Les travaux d'agrandissement de la Centrale établie à Merxem, se poursuivent normalement de même que les autres travaux d'extension et de renforcement de son réseau.

L'émission des Bons de Caisse qui a été décidée l'année dernière, a été réalisée avec succès.

Il est permis d'escompter, pour la Société, un développement considérable.

**Société Générale Belge d'Entreprises Électriques.** — Le développement des affaires d'électricité contrôlées par cette Société s'est encore accentué cette année.

La clientèle pour l'énergie électrique a augmenté dans de très fortes proportions en raison de l'emploi de plus en plus marqué de la force motrice électrique par la grande industrie.

Les tarifs des contrats publics ou privés ont été mis en harmonie avec les conditions économiques actuelles. D'autre part, une amélioration sensible s'étant produite dans le coût des matières premières, le prix de revient s'est beaucoup amélioré et les résultats enregistrés confirment pleinement les prévisions favorables que l'on escomptait pour ces entreprises.

Les filiales que la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques possède en Belgique ont poursuivi le programme de développement de leurs installations. Les territoires qu'elles desservent comprennent plus de 475 villes ou communes, avec une population de plus de 1 million d'habitants dont 100,000 environ sont déjà raccordés aux distributions électriques.

Les Usines que la Société *Intercommunale Belge d'Électricité* construit pour fournir l'énergie électrique à la clientèle industrielle et aux Sociétés de distribution régionales, représentent une puissance de près de 100,000 kilowatts installés : celles de ces usines déjà en exploitation actuellement comportent plus de 50,000 kilowatts installés.

Plusieurs lignes aériennes de transport de force à 50,000 volts ont été construites au cours de l'année pour relier certaines centrales de production entre elles ou desservir des centres importants.

**Société d'Électricité et de Traction.** — En général, la situation des filiales de cette Société est favorable ou en voie de sérieuse amélioration.

La baisse qui s'est produite au cours de 1920 dans les prix des matériaux d'exploitation et surtout du charbon, ainsi que l'arrêt de la

hausse des salaires, ont eu une répercussion favorable sur les résultats des entreprises de services publics dont l'avenir peut être désormais envisagé avec confiance.

La Société n'a pu, pendant l'exercice écoulé, entreprendre la mise sur pied des affaires nouvelles qu'elle a en vue dans le proche Orient, un état de choses normal n'ayant pas encore été instauré dans cette partie de l'Asie. Néanmoins, les événements récents laissent prévoir la fixation prochaine du statut politique de ces régions, ce qui permettrait à la Société de passer à la réalisation de son programme.

## V. — VERRERIES.

**Verreries de Mariemont.** — Le malaise qui pesait sur l'industrie des verres à vitres à la fin de l'année 1920 s'est progressivement accentué au cours du premier semestre de 1921. L'arrêt presque total de la demande et l'accroissement disproportionné des stocks a provoqué la mise hors feu de presque tous les fours à bassin. Seuls quelques fours ont été maintenus en activité en exécution d'un accord intervenu entre les producteurs.

Pendant les derniers mois de l'année 1921, les marchés d'exportation se sont montrés plus actifs, ce qui a permis l'écoulement des stocks et la remise en marche d'une partie des moyens de production ; mais l'écart entre les prix de vente et les prix de revient est fort réduit.

La Société des Verreries de Mariemont qui a subi les effets de la crise générale a pu, grâce à sa situation solide, en atténuer l'importance dans une large mesure.

**Société Anonyme des Cristalleries du Val Saint-Lambert.** — Cette Société a durement ressenti les effets de la crise au cours de 1921.

Ce fut d'abord une décroissance constante des commandes et un effritement des prix de vente ; puis comme corollaire une réduction de

production et l'adoption d'un travail alternatif par roulement d'équipes pour l'exécution des ordres encore en cours.

Pour éviter l'arrêt complet du travail, la Direction proposa, en août 1921, une diminution des salaires, et un mode de rémunération à la prime qui devait compenser, dans une certaine mesure, pour les bons producteurs, la diminution du salaire fixe.

Par leurs organes attitrés, les ouvriers repoussèrent ces suggestions raisonnables, malgré les efforts tentés par la Direction pour éclairer les intéressés sur la gravité de la situation.

Il devenait, dès lors, impossible de continuer le travail et l'arrêt fut décidé pour le 15 septembre (sauf à l'usine de Jemeppe dont les produits spéciaux étaient moins frappés par la crise).

La suspension du travail ne mit cependant pas obstacle à la continuation des expéditions des produits en magasin.

Au mois de décembre, un mouvement favorable à la reprise du travail se manifesta dans le personnel. La Direction rappela alors les conditions qu'elle avait proposées avant la fermeture des usines, et la presque totalité des ouvriers vint se faire inscrire, en acceptant ces conditions.

La remise en marche ne pourra se faire que progressivement; la chauffe des fours est lente, et il est nécessaire de s'assurer au préalable de suffisants carnets de commandes avant d'y procéder.

**Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens).** — Les circonstances nous ont amenés à prendre, conjointement avec d'autres établissements financiers et un groupe de Sociétés de verreries une importante participation à la constitution de la *Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre*. Cette Compagnie a pour objet l'exploitation en Belgique et dans les différents pays d'Europe des procédés Libbey-Owens pour la fabrication mécanique des verres en feuilles de toutes qualités et épaisseurs; ce procédé fonctionne avec succès aux États-Unis depuis 1915 et n'a cessé de s'y développer.

L'usine belge qui est située à Gompel, en Campine, doit comporter au début trois fours à bassin à deux machines; elle est actuellement en bonne voie de construction.

## VI. — INDUSTRIES DIVERSES.

**Linière Gantoise. — Union cotonnière.** — L'exercice 1921 aura marqué une des périodes les plus difficiles que la filature du coton et du lin ait jamais traversées. La fièvre de demande qui dura jusque vers le milieu de 1920 avait accumulé les ordres — à prix très élevés — qui avaient dû être couverts par de gros achats de matières premières, de sorte qu'à l'heure où la crise éclata brusquement, les magasins regorgeaient de stocks avec pour contre-partie les engagements de la clientèle; mais la liquidation de ces engagements souffrit de longs retards et nécessita de notables concessions, parfois même leur complète annulation. En même temps les fluctuations incessantes et profondes des changes créèrent une atmosphère d'insécurité éminemment préjudiciable aux transactions commerciales; les prix de revient alourdis par la limitation obligatoire des heures de travail et par la législation fiscale rendirent plus pénible encore l'effort de la production; enfin, la vente se trouva enrayée sinon prohibée chez les principaux pays consommateurs, par une politique douanière qui barre à la production belge les routes de l'exportation.

A présent la situation allégée et assainie au prix d'importants sacrifices et de laborieux efforts légitimerait de grandes espérances, si la stabilisation des changes, une application rationnelle de la loi des huit heures et certaines ententes douanières rendaient moins difficiles les conditions de la concurrence étrangère et permettaient à l'industrie belge de reprendre sa place sur le marché international et de conquérir dans le monde des débouchés nouveaux.

**Société Générale Belge de Produits Chimiques.** — Cette Société a subi l'influence des circonstances défavorables qui ont pesé sur cette branche de l'industrie pendant l'année 1921.

Les matières premières sont restées chères, alors que les prix de vente de certains produits ont subi des fluctuations parfois déroutantes.

La Société a continué à poursuivre la reconstruction de ses usines et la réalisation de son programme industriel; elle se trouve ainsi dans de bonnes conditions pour affronter les difficultés de l'heure présente.

**Compagnie Immobilière de Belgique et Société des Faubourgs de Bruxelles.** — La Compagnie Immobilière a pu, au cours de l'exercice dernier, réaliser à de bonnes conditions d'assez nombreux terrains à bâtir.

Le produit des locations des immeubles de la **Société des Faubourgs de Bruxelles** est en augmentation.

**L'Union Financière et Industrielle Liégeoise**, que nous avons fondée, en 1917, avec le concours d'un groupe ami et dans laquelle nous avons une participation de 50 p. c. du capital, continue à nous donner entière satisfaction.

Elle a notamment constitué, avec une maison spécialisée dans le commerce des minéraux, la *Compagnie Générale des Mines, Minerais et Métaux*, qui est en pleine prospérité.

Elle a une très importante participation dans la *Fabrique Nationale d'Armes de guerre* qui, vous le savez, compte parmi les plus belles sociétés industrielles belges.

L'Union Financière et Industrielle a, en outre, contribué à la création de plusieurs autres sociétés, notamment :

Société des Établissements Fétu-Defize, Société Générale Métallurgique de Hoboken, Société Générale des Minérais, Société des Poudreries réunies, — sociétés dont les résultats encourageants font bien augurer de l'avenir.

**La Compagnie Financière Belge des Pétroles** s'est occupée au cours de l'année 1921 de l'organisation de ses chantiers et usines en Roumanie. La production s'est élevée à plus de 120,000 tonnes de pétrole ; elle se développera au fur et à mesure de la remise en état des chantiers.

La Compagnie a commencé à organiser ses installations de vente pour les produits, en Belgique et à l'étranger.

Son capital sera incessamment porté à 85 millions de francs.

**Manufactures royales de Corsets P. D.** — Cette Société a subi le contre-coup de la crise qui atteint toutes les industries. Le renchérissement des matières premières a eu pour conséquence une augmentation considérable du stock des produits nécessaires à la fabrication et a amené la Société à procéder à une augmentation du capital ; celui-ci a été rétabli au chiffre primitif de 4,000,000 de francs.

L'accroissement du coût de la main-d'œuvre, la difficulté de rétablir les débouchés fermés par la guerre, la concurrence toujours plus grande ajoutée à la fermeture du marché de l'Europe centrale et orientale ont entravé la marche de l'affaire et influencé défavorablement les résultats. Des efforts sont faits pour reconquérir les marchés d'outre-mer ; d'autre part, des améliorations ont été apportées à la fabrication et à l'organisation de la vente. On peut espérer que ces mesures produiront des effets favorables sur l'exercice en cours.

## VII. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Malgré la crise persistante qui a restreint considérablement les affaires, les **Banques Patronnées** ont pu maintenir leur pleine activité. Comme par le passé, leur clientèle a trouvé, chez elles, la même assistance dévouée et le même appui, dans les conditions de prudence accou-

tumée. Elles se sont efforcées, eu égard aux circonstances, de rendre leur concours aussi efficace que possible, en améliorant encore leurs services et en créant des agences partout où elles estimaient pouvoir être utiles. Leurs efforts ont été récompensés par la confiance qui ne cesse de leur être témoignée.

Au cours du dernier exercice, la **Banque Générale de Liège**, qui est établie dans un centre essentiellement industriel, a fusionné avec la **Banque de Huy** qui dessert une région principalement agricole; nous augurons favorablement de la combinaison de ces deux éléments qui se complètent parfaitement. La Banque ainsi formée, a porté son capital à 25,000,000 de francs et a pris la dénomination de : **Banque Générale de Liège et de Huy**.

L'Union économique belgo-luxembourgeoise, aura une influence heureuse sur les opérations de la **Banque Générale du Luxembourg** dont l'action s'exerce simultanément dans le Luxembourg belge et dans le Grand-Duché. Cette Banque y a établi de nouvelles agences dont les services ont été accueillis avec une grande sympathie.

Vous trouverez des indications complètes sur les opérations de nos Banques Patronnées dans les rapports publiés par chacune d'elles.

Ainsi que nous vous l'avions fait prévoir l'an dernier, la **Banque Belge pour l'Étranger** a été amenée à porter son capital social à cent millions, en vue de le mettre en rapport avec l'importance de ses opérations. L'émission des actions nouvelles a rencontré un plein succès. Malgré le malaise général, les résultats du dernier exercice sont restés satisfaisants et ont permis la distribution d'un dividende de 9 p. c.

La Succursale de Londres continue à être un facteur essentiel de son activité; la réédification de l'immeuble qu'elle occupe sera inces-

samment commencée. L'Agence de Manchester a été transformée en Succursale et concourt à la représentation des intérêts belges dans le Royaume-Uni.

Le développement des Sièges de Bucarest et de Paris a montré que leur création répondait à un besoin réel.

L'influence de la Banque dans l'Europe Centrale est assurée par d'importantes participations dans le Wiener Bank-Verein à Vienne, dans l'Allgemeine Böhmischer Bank-Verein à Prague et dans la Banque en formation, qui reprendra les succursales polonaises du Wiener Bank-Verein. Elle attend les meilleurs résultats de cette intéressante connexion.

L'exercice en cours donne en Chine de bonnes perspectives, et quoique la situation économique en Égypte soit peu favorable, la Banque envisage l'avenir avec confiance.

Le **Wiener Bank-Verein** à Vienne, auquel nous nous sommes intéressés l'an dernier, a porté son capital de 300 millions à 500 millions de couronnes ; au début de cette année il a décidé de le fixer à 1 milliard de couronnes ; cette dernière opération est, à l'heure actuelle, partiellement réalisée. Nous avons augmenté proportionnellement notre participation dans cet important Etablissement qui poursuit la réalisation en Sociétés distinctes de ses Succursales dans les pays successeurs de l'ancien Empire Austro-Hongrois ; l'*Allgemeine Boëhmischer Bank-Verein* vient d'être constituée ; la Société Polonaise le sera incessamment. L'ensemble bancaire que constituera cet organisme quand son programme sera complètement achevé sera des plus importants. Les résultats de l'exercice 1921 sont de beaucoup supérieurs à ceux de l'année précédente.

**Banque Italo-Belge.** — Malgré la crise qui sévit dans l'Amérique du Sud, la Banque Italo-Belge a obtenu des résultats satisfaisants.

Pour l'exercice clos au 30 juin 1921 elle a distribué, comme pour l'exercice antérieur, un dividende de 12 p. c. sur un capital de 50 millions de francs au lieu de 25 millions l'année précédente.

Elle a porté 2,000,000 de francs aux réserves, qui s'élèvent à près de 25 millions, soit 50 p. c. du capital entièrement versé.

La Banque Italo-Belge continue, comme par le passé, à prêter son concours le plus large au financement des exportations de la Belgique vers l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay.

Ces exportations, qui ont été considérablement réduites par suite de la crise, ont une légère tendance à reprendre.

La Banque Italo-Belge reste attentive à tout ce qui peut en Amérique du Sud contribuer au développement du commerce et de l'industrie belges.

**Crédit Foncier de Belgique.** — L'année 1921 a marqué pour cet Établissement de nouveaux progrès.

Les prêts conclus au cours de cet exercice se sont élevés au capital de fr. 33,854,600, chiffre qui n'avait jamais été atteint. L'arriéré des annuités en souffrance par l'effet de la guerre, se récupère à l'amiable et sans discontinuation.

Le renouvellement des obligations arrivées à échéance et le placement d'obligations nouvelles ont atteint un total de fr. 25,943,800.

Les résultats très favorables de l'exercice permettent de proposer à l'assemblée générale du 8 mars 1922, la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent.

**Banque de l'Union Parisienne.** — Bien qu'inférieurs à ceux de l'année précédente, les résultats enregistrés en 1921 par la Banque de l'Union Parisienne sont néanmoins satisfaisants, étant données les circonstances particulièrement défavorables dans lesquelles s'est déroulé le dernier exercice.

Cet Établissement est intéressé dans de nombreuses entreprises dont quelques-unes, de constitution récente, subissent naturellement le contre-coup de la crise économique, mais qui se trouvent cependant

dans d'excellentes conditions pour profiter d'une prochaine reprise des affaires.

La situation de la Banque se maintient très bonne et on peut envisager l'avenir avec la plus entière confiance.

La **Banque Générale du Nord** a continué, au cours du dernier exercice, à étendre son rayon d'action par la reprise de deux maisons de banque qui lui ont apporté de nouvelles agences et une augmentation appréciable de clientèle.

Le développement de ses opérations, s'est poursuivi dans des conditions normales; les résultats obtenus sont en progression et donnent pleine satisfaction.

Le nombre d'agences de la Banque Générale du Nord, indépendamment de sa Succursale de Paris, est de 80, embrassant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, de l'Oise et de l'Eure.

**Société hypothécaire Belge-Américaine.** — **Banque hypothécaire Franco-Argentine.** — La situation de ces deux Sociétés continue à être fort satisfaisante et l'on constate un arrêt dans les remboursements anticipés effectués par les emprunteurs hypothécaires.

La *Banque hypothécaire Franco-Argentine* a publié récemment son bilan de l'exercice 1920-1921; ses actionnaires ont voté la distribution d'un dividende de 24 p. c., ainsi que l'affectation d'une partie des réserves à la libération des actions à concurrence de 125 francs par titre.

**Société belge de Crédit Maritime.** — **Crédit Maritime et Fluvial de Belgique.** — La crise qui s'étend à toutes les sphères de l'activité économique, a eu nécessairement sa répercussion sur les entreprises de transport par eau et par conséquent sur les affaires de crédit maritime et fluvial. Les opérations de crédit se sont raréfiées et la valeur du tonnage constitué en garantie des prêts a baissé dans des

proportions inattendues. Toutefois les emprunteurs ont, en général, fait honneur à leurs engagements, tandis que l'extinction progressive des prêts a compensé dans une large mesure, la dépréciation des gages, par le jeu des amortissements compris dans les annuités.

La **Banque des Indes**, à la fondation de laquelle nous avons participé en septembre 1920, avec d'importants groupes néerlandais, a ouvert ses bureaux le 1<sup>er</sup> janvier 1921 et a employé cette première année à installer son siège et ses agences aux Pays-Bas et dans les Indes Néerlandaises. Les résultats obtenus, encore que la crise économique s'y fasse sentir d'une manière aiguë, permettent d'augurer favorablement de son développement futur.

**Banque d'Outremer.** — Les résultats de l'exercice 1921 ont été très satisfaisants. Ils permettent, après attribution d'une somme de 2,500,000 frs. aux réserves et des amortissements importants sur immeubles, de répartir à chaque action un dividende brut de 45 frs.

Cet établissement vient de décider de porter son capital de 72,500,000 frs. à 100,000,000 de francs.

A la suite des pourparlers avec le Gouvernement et à seule fin de faciliter la liquidation du « Fonds des Combattants », créé par la loi du 10 août 1921, 76 banques belges agréées en vertu de cette loi, se sont associées pour fonder, le 5 octobre 1924, la « **Société Coopérative d'Avances aux Combattants** ».

La Société Générale de Belgique a souscrit une part de 1,300,000 francs du capital de dix millions de francs de cette Société.

Au moyen de son capital et des dépôts qui lui sont confiés par les banques associées, cette Société fait, aux Anciens Combattants, à un taux d'intérêt modéré, des avances contre nantissement des livrets de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, dénommés « Titres de recon-

naissance nationale », qu'ils reçoivent en paiement de la dotation leur allouée par la Nation.

Jusqu'au 31 décembre 1921, cette Société avait consenti 14,605 prêts, pour un capital de 26,879,642 francs.

## VIII. — ENTREPRISES COLONIALES.

La crise économique mondiale n'a pas épargné la Colonie et a notamment éprouvé les entreprises minières dans lesquelles nous avons des intérêts importants. Toutefois, il a été possible de maintenir en activité les exploitations de cuivre du Katanga et de diamants du Kasai, tandis que presque toutes les industries similaires du monde ont été obligées de cesser le travail.

A maintes reprises, dans ces rapports, nous avons attiré l'attention sur le réservoir incomparable de richesses qu'est le Congo Belge. Il y a vingt-cinq ans encore, le nom du *Congo* n'évoquait comme possibilités d'exploitation commerciale que l'ivoire et le caoutchouc. Dix ans plus tard s'ajoutaient le copal, les produits oléagineux et le cacao ; peu après, le cuivre, l'étain et l'or retinrent l'attention. A la veille de la guerre, la découverte du diamant du Kasai fut une révélation, à laquelle succédait, hier, la réussite de la culture du coton. Enfin, aujourd'hui, la présence de quantités importantes de radium dans les minerais du Katanga, ouvre des perspectives nouvelles.

De semblables richesses doivent donner entière confiance à la nation belge et l'inciter à consacrer à la mise en valeur d'une telle Colonie, les capitaux qu'elle exige : nous avons là un domaine merveilleux, encore quasi vierge, dont l'exploitation — tout en assurant le bien-être matériel des indigènes — doit être une source de revenus considérables pour la métropole.

**Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.** —

L'exploitation du *Chemin de fer du Katanga* a été normale durant l'année écoulée ; la longueur exploitée est de 752 kilomètres comme l'année précédente.

Les recettes brutes ont progressé notablement par rapport à celles de l'exercice précédent, par suite de l'accroissement du trafic et de l'augmentation des tarifs, qui ont été doublés à partir du 15 janvier 1921 pour les mettre en rapport avec les frais d'exploitation.

Au cours de l'année 1921, le tonnage transporté a atteint 1,091,000 tonnes contre 823,000 tonnes en 1920.

Malgré l'accroissement du trafic et des recettes, l'exploitation ne laisse qu'un boni peu important à cause de l'élévation des dépenses provenant des causes communes à toutes les industries.

Les travaux de parachèvement ont été activement poussés, et en vue des transports de charbon de Sankishia dont l'exploitation est appelée à se développer rapidement, du matériel roulant supplémentaire a dû être commandé.

Les études définitives d'une première section de 108 kilomètres de la ligne de jonction Katanga-Benguella sont terminées jusque Dikurwe. Ce tracé ne présente aucune difficulté de construction.

En ce qui concerne le *Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga*, on s'était arrêté à un tracé passant par Djoko-Punda (Charleville), point extrême de la navigabilité du fleuve Kasai, dans le but de reporter le plus loin possible vers le Sud la partie du tracé qui est parallèle au fleuve.

Des études plus précises sur la navigabilité du Kasai ayant montré qu'à certains moments Djoko-Punda ne peut être atteint que par des bateaux de faible tonnage et non par les grosses unités qui naviguent sur le Bas-Kasai, il a été décidé d'examiner une variante qui aboutirait sur le Kasai à environ 200 kilomètres en aval de Djoko-Punda, en un point accessible en toutes saisons aux bateaux de fort tonnage, dans les envi-

rons de Basongo. Une mission est partie, le 15 octobre 1921, dans le but d'étudier cette variante.

Il est urgent de commencer les travaux de cette ligne et d'en pousser la construction avec la plus grande célérité. Son importance politique et économique ne fait plus de doute pour personne et tout retard dans son exécution paralyse considérablement la mise en valeur des riches régions qu'il est appelé à desservir.

**Union Minière du Haut-Katanga.** — L'exercice 1921 a été pour cette Société une période de grande activité.

La production de cuivre a atteint 30,463 tonnes : c'est la plus importante qui ait été réalisée jusqu'à ce jour. A Busanga, 600 tonnes de mineraux d'étain (cassitérite) ont été produites.

En juillet, le concentrateur de La Panda a été mis en marche et son fonctionnement a donné entière satisfaction. D'autre part, l'usine d'expérimentation du procédé électrochimique a été terminée en octobre, et les essais y effectués ont confirmé la valeur économique de ce procédé pour le traitement des minerais à faible teneur. Parallèlement à l'achèvement de ces installations, l'étude des chutes de la Lufira et de N'Zilo a été poursuivie, et a prouvé la possibilité de capter des forces hydro-électriques considérables, couvrant largement tous les besoins de l'Union Minière.

En vue de consolider sa situation financière et de s'assurer les importantes ressources nécessaires au traitement de ses minerais à faible teneur, l'Union Minière a conclu, avec le Comité Spécial du Katanga, une convention l'autorisant à porter son capital de 45 à 26 millions, tout en prorogeant jusqu'en 1990 la durée des concessions, et à émettre — au fur et à mesure de ses besoins — 450 millions de francs d'obligations et 450 millions de francs d'actions privilégiées, ces dernières ayant droit à un intérêt de 6 p. c. jusque 1928 et, à partir de cette date, outre cet intérêt, à 25 p. c. des bénéfices.

L'étude détaillée du domaine minier de la Société a été activement poursuivie.

Des filons de minerais à haute teneur d'uranium, associés aux minerais de cuivre, ont été mis à jour dans les mines où leur existence avait été révélée dès 1913. Le traitement industriel de l'uranium, en vue de l'extraction du radium, sera commencé dans le courant de cette année, dans les usines de la Société Générale Métallurgique de Hoboken, société dans laquelle l'Union Minière a une participation importante.

Les recherches pour charbon, faites par l'Union Minière et la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, ont établi l'existence dans la concession de celle-ci d'un gisement important à Sankishia. Un accord a été conclu avec les propriétaires des concessions voisines en vue de la création d'une société d'exploitation qui sera incessamment constituée sous le nom de « Société des Charbonnages de la Luena ». La production qui, d'après les prévisions, sera pour 1922 de 300 tonnes par jour, sera portée graduellement à 800 tonnes. Cette découverte est une source de précieux avantages pour l'Union Minière et pour la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga : le charbon pourra être substitué au bois comme combustible, et un grand nombre d'indigènes, occupés actuellement à la coupe et à la manutention du bois, seront rendus disponibles pour des travaux plus productifs.

Une crise intense a affecté le marché du cuivre pendant l'année 1921, ramenant le cours du métal à un niveau inférieur à celui d'avant-guerre, ce qui a obligé presque tous les producteurs du monde à suspendre temporairement le travail dans leurs mines. Grâce à ses bas prix de revient, l'Union Minière a pu maintenir ses exploitations en activité, couvrir ses frais de production et faire face à ses charges financières. Dès que les cours du métal seront redevenus normaux, — une amélioration est escomptée dans le courant de cette année, — la Société rentrera dans la période des résultats rémunérateurs.

L'extension considérable qu'elle compte donner à sa capacité de

production, placera la Société parmi les plus importants producteurs de cuivre du monde. Elle créera dans le Katanga une activité intense, qui ne peut manquer d'avoir la plus heureuse influence sur le développement de la province et de la Colonie.

**Exploitations diamantifères.** — L'industrie du diamant a été atteinte par la crise qui n'a cessé d'affecter le marché des pierres précieuses depuis 1920. A la différence des mines Sud-africaines — qui, pour la plupart, ont dû suspendre leur activité — les exploitations du Kasai purent continuer à travailler, leur production consistant surtout en pierres de petite dimension, qui permettent aux tailleries d'occuper leurs ouvriers moyennant une immobilisation peu importante de capitaux.

Le développement de l'industrie du diamant est d'une importance capitale pour la Colonie et la Belgique. Les exploitations congolaises assurent du travail régulier à plus de 12,000 indigènes, et le diamant est devenu l'un des principaux produits d'exportation du Congo. D'autre part, dans la métropole, la taille des pierres précieuses permet à une catégorie nombreuse d'artisans de gagner des salaires importants.

Aussi, la Société Générale n'hésita pas, en vue de favoriser une industrie essentiellement nationale, à prêter son concours technique et son aide financière aux diverses sociétés ou groupes coloniaux détenus de concessions dans le bassin du Kasai. Sous son impulsion, des arrangements intervinrent en vertu desquels la direction technique des travaux et la vente des diamants furent confiées au groupe de la **Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière)**.

Cette Société a continué l'exploitation de ses gisements, tout en réduisant cependant sa production qui, eu égard à la crise, a été ramenée de 243,000 carats (<sup>1</sup>) en 1920, à 150,000 carats en 1921.

(1) Carat = 1/5 de gramme.

Les résultats de l'exercice 1920 ont permis la répartition d'un dividende de 80 francs aux actions de capital de 500 francs, et de 50 francs aux actions de dividende.

Les opérations de la **Société Minière du Bécéka** se sont développées spécialement dans la vallée de la Lulua et dans le bassin du Lubilash. La production est passée de 8,000 carats en 1920 à 16,000 carats en 1921. Dans le bassin du Lubilash, on s'est surtout attaché aux travaux de développement, et l'on y a découvert des graviers d'une teneur exceptionnellement élevée; toutefois, les diamants de cette région du Lubilash sont de qualité inférieure convenant surtout aux usages industriels.

La **Société Minière du Kasai** et la **Société Minière du Luebo**, détentrices de concessions voisines de celles de la « Forminière » et de la « Société Minière du Bécéka », poursuivent activement leurs travaux de développement et de prospection. La première a commencé à Mulamba une exploitation provisoire qui a produit, au cours de 1921, 8,000 carats; la seconde a commencé fin 1921, l'exploitation du dépôt de la Wedi.

Enfin, dans la Colonie portugaise voisine, la *Compagnie des Diamants de l'Angola*, dont la *Mutualité Coloniale* est important actionnaire, a produit en 1921, sous la direction technique de la Forminière, plus de 100,000 carats.

Au cours de 1921, la Forminière, tenant compte du désir exprimé par les négociants diamantaires belges, a ouvert un bureau de ventes au détail, à Anvers. Les résultats ont été satisfaisants, et les ventes ont permis d'approvisionner les tailleries du pays désireuses de procurer du travail à leurs ouvriers, réduisant ainsi considérablement le chômage qui a été presque général dans l'industrie du diamant à l'étranger.

**Compagnie Belge Maritime du Congo.** — Les tarifs de fret n'ayant pas permis d'équilibrer les recettes et les dépenses, le compte d'exploitation de l'exercice 1920 s'est soldé en perte.

Les efforts tentés pour remédier à cette situation et la diminution des dépenses d'exploitation permettent d'espérer que l'équilibre entre les recettes et les dépenses sera atteint pour l'exercice 1921, bien que la Compagnie ait consenti, dans l'intérêt du commerce de la Colonie, à abaisser encore les tarifs de fret.

**Compagnie Africaine de Navigation.** — Les résultats de l'activité de la Société pendant son premier exercice (31 janvier-31 décembre 1920) ont été satisfaisants. Les bénéfices se sont élevés à fr. 745,007.26. Toutefois, étant donné la baisse générale de la valeur des navires, due à la crise des affaires, l'assemblée des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, a décidé d'affecter ces bénéfices à l'amortissement partiel du matériel naval.

**Mutualité Coloniale.** — La Mutualité Coloniale a continué à nous accorder son concours pour la gestion d'une partie importante de nos affaires coloniales. Son portefeuille comprend des actions des sociétés suivantes : Les Pêcheries à vapeur du Congo Belge, la Société Belge Industrielle et Minière du Katanga, Syndicat de Recherches Minières au Katanga, Syndicat Général de Recherches Minières au Kasai, American Congo Company, Compagnie de Recherches Minières en Angola, Compagnie des Diamants de l'Angola, Compagnie des Pétroles de l'Angola.

La **Banque du Congo Belge** a clôturé son exercice 1920-1921 dans des conditions très satisfaisantes. La crise économique a affecté les opérations d'avances sur produits africains et les opérations d'escompte. Par contre, ses ventes de chèques et transferts ont passé de fr. 225,000,000 chiffre de l'exercice 1919-1920 à fr. 356,000,000.

Les résultats du bilan ont permis la distribution d'un dividende de 42 p. c. et une dotation de 450,000 francs à la Réserve extraordinaire.

La **Banque Commerciale du Congo** qui travaille en collaboration intime avec la *Banque du Congo* et traite les opérations commerciales soustraites à l'activité de celle-ci par son caractère particulier de banque d'émission a, comme elle, vu croître son mouvement d'affaires au cours du dernier exercice.

Elle a distribué pour l'exercice 1920-1921 un dividende de 45 p. c., tout en dotant largement ses réserves.

**Compagnie Cotonnière Congolaise.** — La Compagnie est entrée en 1921, dans la période d'exploitation industrielle. Elle a mis en marche, dans des conditions très satisfaisantes, ses usines à vapeur de Kibombo (Maniéma) et de Lusambo (Kasai-Sankuru). Une troisième usine mécanique sera installée dans l'Uele, dans le courant de 1922.

La production qui, en 1920, a été de 135 tonnes de coton égrené, s'est graduellement développée; la campagne de 1921 portera sur plus de 1,700 tonnes de coton brut, devant produire près de 600 tonnes de coton égrené. On espère doubler cette production au cours de l'exercice 1922.

Le coton livré par la Compagnie a donné satisfaction aux filateurs de Belgique.

L'Assemblée Générale ordinaire du 29 novembre a réélu M. Francqui, **Administration.** Directeur. Elle a renouvelé le mandat de MM. le Comte t'Kint de Roodenbeke, le Comte Jean de Merode et Léon Hamoir, Commissaires sortants.

Nous avons, pendant l'année 1921, en raison de la cherté persistante de la vie, continué à allouer à notre Personnel des indemnités spéciales et des allocations extraordinaires.

**Personnel.**

Nous ne voulons pas terminer ce Rapport sans rendre hommage au dévouement et à l'activité dignes d'éloges dont a fait preuve le Personnel de notre Établissement.

Bruxelles, le 27 janvier 1922.

LE GOUVERNEUR,

J. JADOT.

LE SECRÉTAIRE,  
J. BAGAGE.

---

## RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Le rapport de la Direction expose d'une manière précise, la situation économique du pays.

Nous venons, conformément à la loi et aux prescriptions statutaires, vous rendre compte de la manière dont nous avons exercé notre mandat durant l'exercice écoulé.

Dans les réunions mensuelles du Conseil Général nous avons été renseignés, dans les grandes lignes, sur la marche des opérations sociales.

Nous avons ainsi constaté le développement considérable qu'ont pris tous les facteurs formant l'activité de la Banque, ainsi que la situation très prospère dans laquelle se trouve la Société Générale de Belgique.

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes qui vous sont soumis, ainsi que leurs nombreuses annexes, ont été de notre part l'objet d'un contrôle minutieux.

Après avoir comparé ces divers documents avec ceux de l'exercice précédent, nous avons pointé et reconnu exacts les différents postes et avons constaté leur concordance avec ceux renseignés dans les livres sociaux.

Nous avons procédé par voie de sondage à la vérification du portefeuille effets, tant sur la Belgique que sur l'Étranger, d'un grand nombre de comptes courants débiteurs et créditeurs, de la Caisse des Dépôts à Découvert, de la Caisse du Portefeuille, des Dépôts cachetés.

Nous avons également pris connaissance des procès-verbaux des

vérifications faites par les Membres de la Direction et par les hauts fonctionnaires, tant en cours d'exercice qu'à l'occasion du Bilan qui vous est présenté.

Nous vous proposons donc, Messieurs, l'adoption du Bilan et du compte de Profits et Pertes, tels qu'ils vous sont soumis, ainsi que la distribution pour l'exercice 1921 d'un dividende de 240 francs par Part de Réserve. L'impôt cédulaire étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par 216 francs.

Après avoir entendu en Conseil Général l'exposé des motifs qui ont déterminé la Direction à soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la question d'une augmentation du capital social, votre Collège des Commissaires a unanimement approuvé cette proposition.

Il estime que le développement constant des opérations de la Société justifie pleinement cette mesure.

Au cours de nos vérifications nous avons pu constater la régularité et l'ordre qui existent dans les écritures des divers services. C'est pourquoi nous nous plaisons à adresser aux fonctionnaires et aux agents de la Société Générale de Belgique, un nouveau témoignage de notre vive satisfaction.

LES COMMISSAIRES :

*Le Président : B<sup>on</sup> A. D'HUART.*

C<sup>te</sup> DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

B<sup>a</sup> C. GOFFINET.

C<sup>te</sup> T'KINT DE ROODENBEKE.

C<sup>te</sup> J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

C<sup>te</sup> L. de MEEUS.

*Le Rapporteur :*

PIERRE CAPOUILLET.

# **BILAN**

**ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 1921**

## BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF	
<b>Immobilisé.</b>	
Immeubles et Mobilier . . . . .	Fr. 10,000,000 "
<b>Réalisable.</b>	
Encaisse du Trésor et compte courant à la Banque Nationale . . . . fr.	117,309,413 05
Effets à recevoir . . . . . »	328,533,636 73
Fonds publics nationaux . . . . »	232,942,495 »
Actions de diverses Sociétés . . . . »	293,318,350 »
Participations financières . . . . »	12,983,117 70
Comptes courants . . . . . »	516,208,757 79
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants . . . . . fr.	2,080,000 »
	—————
	1,503,375,770 27
<b>Comptes d'ordre.</b>	
Comptes divers . . . . . fr.	524,523,487 61
Dépôts de titres . . . . . »	2,297,649,888 »
Divers pour cautionnements, garanties et titres prêtés. . . . . fr.	208,296,439 79
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire
	—————
	3,030,469,815 40
	—————
	Fr. 4,543,845,585 67

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 10 janvier 1922.

*Le Vice-Gouverneur,* *Les Directeurs,* *Le Gouverneur,*  
*B<sup>on</sup> JANSSEN.* *A. SERRUYS,* *JEAN JADOT.*

*B<sup>on</sup> CARTON DE WIART, E. FRANCQUI,*  
*G. COOREMAN, ED. DE BRABANDER, AUG. CALLENS.*

*Le Secrétaire,*  
*J. BAGAGE.*

31 DÉCEMBRE 1921

PASSIF

**Non exigible.**

Capital . . . . .	Fr.	62,000,000	»
Fonds de réserve . . . . .	»	145,099,540	45
			207,099,540 45

**Exigible à terme.**

Obligations Société Générale . . . fr.	99,817,000	»	
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . . . fr.	756,500	»	
Obligations 3 p. c. S <sup>e</sup> des ch. de fer du Nord de la Belgique . . . fr.	15,775,500	»	116,349,000
			»

**Exigible à vue et à court terme.**

Comptes courants à vue . . . . fr.	776,194,299	04	
Caisse d'épargne. . . . .	52,038,709	06	
Comptes courants à court terme . . . »	343,703,000	»	1,171,936,008 10

**Comptes d'ordre.**

Comptes divers . . . . . fr.	524,523,487	61	
Déposants de titres . . . . . »	2,297,649,888	»	
Cautionnements, garanties et titres prêtés. . . . . . . fr.	208,296,439	79	
Déposants de cautionnements statutaires			Pour mémoire

Bénéfice . . . . . fr.	21,091,221	72	
A déduire :			
Intérêts 5 p. c. sur Titres de capital »	3,100,000	»	17,991,221 72

Fr.

4,548,845,585 67

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte DE BAILLET - LATOUR,  
Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR, Comte T'KINT DE ROODENBEKE,  
Comte JEAN DE MERODE, ED. SOLVAY, Comte LOUIS DE MEEUS.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur*.

**COMPTE  
DE  
PROFITS ET PERTES**

---

**BILAN DE 1921**

COMPTE DE PROFIT

DÉBIT.

Frais d'administration et impôts . . . . .	fr.	12,337,967 8
Intérêts sur obligations Société Générale . . . . .	fr.	3,885,070 80
Id.              id.      3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . »		23,325 »
Id.              id.      3 p. c. de la Société des Chemins de		
fer du Nord de la Belgique . . . »		488,013 75
		—————
		4,396,409 5
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir . . . . .		1,877,766 0
Pensions Viagères . . . . .		87,454 2
Participation du Personnel aux bénéfices . . . . .		551,500
Bénéfice :		
Intérêts 5 p. c. sur Titres de Capital. . . . .		3,100,000
Solde à repartir : fr. 17,991,221.72 :		
15 p. c. au Fonds de Réserve . . . . .	fr.	2,698,683 25
Dividende : fr. 240 par action . . . . .	»	14,880,000 »
Tantième à la Direction . . . . .	»	381,538 47
Au Fonds de Bienfaisance . . . . .	»	31,000 »
		—————
		17,991,221 7
TOTAL. . . fr.		40,342 319 :

ET PERTES DE 1921.

CRÉDIT.

Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers . . . . . fr.	40,342,319 39
Total. . . . fr.	40,342,319 39

# **ANNEXES**

I. — *Etat comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1912.	1913.	1914.
<b>PASSIF.</b>			
<b>NON EXIGIBLE :</b>			
Capital . . . . .	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 8
Fonds de réserve . . . . .	65,902,270 55	67,161,008 24	68,475,568 2
	<u>98,706,503 35</u>	<u>99,965,241 04</u>	<u>101,279,801 0</u>
<b>EXIGIBLE A TERME :</b>			
Obligations . . . . .	57,769,500 »	56,855,500 »	58,626,500
<b>EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME :</b>			
Comptes courants à vue et à court terme . . . . .	314,471,605 05	323,453,596 08	473,240,867 2
Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	6,000,000
	<u>314,471,605 05</u>	<u>323,453,596 08</u>	<u>479,240,867 2</u>
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	»	»	»
Déposants de titres . . . . .	1,317,767,249 »	1,479,805,470 »	1,736,930,097
Déposants de cautionnements statutaires . . . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	»	»	»
Passif du Département d'émission . . . . .	<u>1,317,767,249 »</u>	<u>1,479,805,470 »</u>	<u>1,736,930,097</u>
<b>BÉNÉFICE</b>			
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital . . . . .	10,031,484 63	10,403,633 49	(*) 1,639,900
	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900
	<u>8,391,584 63</u>	<u>8,763,733,49</u>	<u>»</u>
<b>TOTAUX.</b>	<b>fr.</b>		
		<b>1,970,843,540,61</b>	<b>2,376,077,265 3</b>
<b>ACTIF.</b>			
<b>IMMOBILISÉ :</b>			
Immeubles et Mobilier . . . . .	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000
<b>RÉALISABLE :</b>			
Caisse . . . . .	9,051,744 91	11,924,029 35	16,258,994 0
Portefeuille . . . . .	62,045,523 91	63,095,509 50	57,663,618 0
Fonds publics { nationaux . . . . .	96,279,946 50	68,439,610 »	71,950,560 0
{ étrangers . . . . .	8,581,500 »	5,433,500 »	5,662,757 0
Actions de diverses Sociétés . . . . .	481,130,275 »	486,234,662 50	483,809,842 0
Participations financières . . . . .	15,796,684 73	22,062,615 45	31,214,151 0
Comptes courants . . . . .	104,483,517 98	132,151,143 81	268,585,246 0
Dépôt à la St <sup>e</sup> C <sup>e</sup> d'Avances aux Combattants.	»	»	»
	<u>477,339,493 03</u>	<u>489,038,070 61</u>	<u>637,147,168 0</u>
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	»	»	»
Dépôts de titres . . . . .	1,317,767,249 »	1,479,805,470 »	1,736,930,097
Dépôts de cautionnements statutaires . . . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	»	»	»
Actif du Département d'émission . . . . .	<u>1,317,767,249 »</u>	<u>1,479,805,470 »</u>	<u>1,736,930,097</u>
<b>TOTAUX.</b>	<b>fr.</b>		
		<b>1,970,843,540,61</b>	<b>2,376,077,265</b>

*des dix dernières années.*

1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	19
32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	62,000,000 »	62,000,000 »	62,00
68,475,568 26	69,039,262 14	69,600,220 72	70,161,179 30	141,444,275 76	142,569,183 »	145,09
101,279,801 06	101,843,494 94	102,404,483 52	102,965,412 10	203,444,275 76	204,569,183 »	207,09
59,434,000 »	72,769,500 »	94,127,500 »	103,044,500 »	96,104,500 »	93,510,000 »	116,34
635,362,941 08	663,945,440 68	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26	1,171,936
4,500,000 »	3,000,000 »	»	»	»	»	»
639,862,941 08	666,945,440 68	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26	1,171,936
»	»	»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819
1,774,748,936 »	1,804,309,211 »	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	2,297,649,
Pour mémoire.	Pour mén					
1,347,080,131 48	1,558,403,729 49	1,854,187,122 75	»	»	»	»
3,421,829,067 48	3,362,712,940 49	3,725,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41	3,030,469,
5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78	21,091,
1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,594,950 »	3,100,000 »	3,100,
3,757,959 18	3,739,723 89	3,739,723 89	3,739,723 89	7,499,381 60	16,869,049 78	17,991,
3,926,163,768 80	4,208,011,100 »	4,705,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883 24	4,451,427,840 45	4,543,845,
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	6,000,000 »	10,000,
143,510,935 55	126,446,821 24	116,324,004 68	151,888,298 84	371,529,692 40	214,436,745 57	117,309,
70,466,187 55	50,986,245 72	79,098,925 41	87,185,670 14	118,541,319 62	209,201,527 37	328,533,
79,903,749 57	117,642,103 33	105,318,188 46	138,580,000 »	471,861,855 »	303,753,955 »	232,942,
5,662,757 40	4,549,425 »	4,022,500 »	2,750,000 »	»	»	»
186,453,668 50	187,653,183 50	195,418,783 50	194,790,558 50	226,951,525 »	286,697,275 »	293,318,
26,770,638 20	27,779,573 31	25,237,148 68	24,846,865 28	25,474,630 24	18,569,543 70	12,983,
289,566,794 85	328,241,107 41	452,948,503 54	392,098,763 34	381,722,129 47	403,040,286 40	516,208,
»	»	»	»	»	»	2,080,
802,334,701 32	843,298,159 51	978,368,054 27	992,140,156 10	1,596,081,151 73	1,435,699,333 04	1,503,375,
»	»	»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,
1,774,748,936 »	1,804,309,211 »	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	2,297,649,
Pour mémoire.	Pour mém					
347,080,131 48	1,558,403,729 49	1,854,187,122 75	»	»	»	»
121,829,067 48	3,362,712,940 49	3,725,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507,41	3,030,469,
926,163,768 80	4,208,011,100 »	4,705,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883,24	4,451,427,840 45	4,543,845,

(\*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de Capital.

DÉSIGNATION.	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.
<b>DÉBIT.</b>										
Frais d'administration et impôts. . . . .	2,010,587 50	2,136,428 33	2,469,230 »	2,076,872 42	2,481,219 23	2,907,826 35	3,791,078 75	6,477,346 75	11,582,521 32	12,337,967 8-
Intérêts sur obligations Société Générale . . .	1,369,360 66	1,313,564 49	1,387,806 63	1,418,541 51	1,685,273 53	2,361,800 43	3,028,502 22	3,426,789 53	3,078,077 20	3,885,070 80
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces . . . .	32,430 »	31,500 »	31,050 »	30,510 »	30,015 »	29,490 »	28,725 »	27,735 »	24,427 50	23,325 »
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique. .	577,747 50	566,838 75	555,802 50	548,272 50	540,453 75	531,682 50	521,475 »	512,512 50	502,323 75	488,013 75
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir . .	630,033 39	617,030 20	49,247 07	283,200 55	393,929 57	701,704 70	701,917 27	585,179 »	1,082,833 05	1,877,766 05
Pensions Viagères. . . . .	10,311 92	10,681 08	13,537 92	15,262 42	13,366 »	9,663 71	10,142 70	10,651 04	86,429 44	87,454 20
Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	6,000,000 »	»	»	»	»	»	»	»
Agrandissement des locaux . . . . .	936,315 54	957,179 47	872,433 90	»	»	»	2,300,000 »	»	»	»
Amortissement sur participations financières . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Subventions :										
Œuvre de la Croix Rouge de Belgique : Souscription en faveur des blessés de la guerre des Balkans . . . . .	10,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Souscription pour les fêtes de l'inauguration des installations maritimes de Bruxelles . . . .	»	»	10,000 »	»	»	»	»	»	»	»
Souscription au monument à ériger à la mémoire de S. M. le Roi Léopold II. . . . .	»	»	50,000 »	»	»	»	»	»	»	»
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Œuvres d'entraide pendant la guerre. . . .	»	»	237,524 73	279,000 »	370,000 »	338,000 »	316,500 »	»	»	»
Souscription à l'Œuvre « Asiles des Soldats Invalides Belges » . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	35,000 »	»
Id. id. « Pro Polonia » . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	10,000 »	»
Id. id. « Secours aux populations civiles de la Russie » . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	20,000 »	»
Subvention aux Ecoles techniques des Universités libres de Bruxelles et de Louvain . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000,000 »	»
Participation du Personnel aux bénéfices. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	426,223 24	551,500 »
Bénéfice..	10,031,484 63	10,403,633 49	*1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,334 60	19,969,049 78	21,091,224 75
TOTALX. . . fr.	15,608,271 14	16,036,855 51	13,316,541 75	10,049,518 28	10,893,880 97	14,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,349 35

(\*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de capital.

*Profits et Pertes des dix dernières années.*

DÉSIGNATION.	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.
<b>CRÉDIT.</b>										
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers . . . . .	15,608,271 44	16,036,855 51	13,316,541 75	8,549,518 28	9,393,880 97	11,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39
Prélèvement sur le Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	»	1,500.000 »	1,500,000 »	3,000,000 »	»	»	»	»

III.

*Obligations en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1922.*

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS					SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.	5 P. C.		
1924.							
Novembre . .	»	»	4,676,000	»	»	4,676,000	
Décembre . .	»	»	2,392,000	»	»	2,392,000	4,068,000
1925.							
Janvier . . .	»	»	929,500	»	»	929,500	
Février . . .	»	»	4,176,500	»	»	4,176,500	
Mars . . .	»	»	4,451,000	»	»	4,451,000	
Avril . . .	»	»	4,087,000	»	»	4,087,000	
Mai . . .	»	»	4,506,000	»	»	4,506,000	
Juin . . .	»	»	4,957,500	»	»	4,957,500	
Juillet . . .	»	»	4,770,500	»	»	4,770,500	24,342,000
Août . . .	»	»	2,656,500	»	»	2,656,500	
Septembre . .	»	»	2,306,500	»	»	2,306,500	
Octobre . . .	»	»	2,491,500	»	»	2,491,500	
Novembre . .	»	»	4,004,000	»	»	4,004,000	
Décembre . :	»	»	2,975,500	»	»	2,975,500	
1926.							
Janvier . . .	»	»	1,031,500	»	»	1,031,500	
Février . . .	»	»	4,834,500	»	»	4,834,500	
Mars . . .	»	»	4,395,500	»	»	4,395,500	
Avril . . .	»	»	4,421,500	»	44,023,500	43,445,000	
Mai . . .	»	»	948,000	»	7,309,500	8,257,500	
Juin . . .	»	»	4,170,500	»	7,959,000	9,129,500	
Juillet . . .	»	»	997,000	»	40,705,000	41,702,000	54,807,500
A reporter . .	»	»	36,878,500	»	39,997,000	76,875,500	83,487,500

ECHÉANCES.	OBLIGATIONS					SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.	5 P. C.		
Reports . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Août . . .	»	»	36,878,500	»	39,997,000	76,875,500	83,187,500
Septembre . . .	»	»	758,500	»	»	758,500	
Octobre . . .	»	»	2,247,500	»	»	2,247,500	
Novembre . . .	»	»	1,434,000	»	»	1,434,000	
Décembre . . .	»	»	933,000	»	»	933,000	
			939,000	»	»	939,000	
1927.							
Janvier . . .	»	»	466,500	»	»	466,500	
Février . . .	»	»	636,000	»	»	636,000	
Mars . . .	»	»	757,500	»	»	757,500	
Avril . . .	»	»	594,000	»	»	594,000	
Mai . . .	»	»	797,000	»	»	797,000	6,987,500
Juin . . .	»	»	748,500	»	»	748,500	
JUILLET . . .	»	»	609,000	»	»	609,000	
Août . . .	»	»	586,000	»	»	586,000	
Septembre . . .	»	»	1,796,000	»	»	1,796,000	
1930.							
Janvier . . .	»	»	»	336,500	»	336,500	
Février . . .	»	»	»	467,000	»	467,000	
Mars . . .	»	»	»	884,500	»	884,500	
Avril . . .	»	»	»	648,000	»	648,000	
Mai . . .	»	»	»	1,074,000	»	1,074,000	
Juin . . .	»	»	»	563,000	»	563,000	7,856,000
JUILLET . . .	»	»	»	925,500	»	925,500	
Août . . .	»	»	»	759,000	»	759,000	
Septembre . . .	»	»	»	702,500	»	702,500	
A reporter . . .	»	»	50,478,000	6,360,000	39,997,000	96,535,000	98,031,000

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS					SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTALX PAR ANNÉE.
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.	5 P. C.		
Reports . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs
Octobre . . .	»	»	50,178,000	6,360,000	39,997,000	96,535,000	98,034,000
Novembre . . .	»	»	»	652,500	»	652,500	
Décembre . . .	»	»	»	485,000	»	485,000	
1954 . . .	*			358,500	»	358,500	
Janvier . . .	»	»	»	624,500	»	624,500	
Février . . .	»	»	»	396,500	»	396,500	1,574,500
Mars . . .	»	»	»	353,500	»	353,500	
Obligations échues restant à rembourser . . .	500	36,500	174,500	»	»	211,500	211,500
TOTAL. . .	500	36,500	50,352,500	9,430,500	39,997,000	99,817,000	99,817,000

**IV. — Mouvement de la Caisse d'épargne en 1921.**

MOIS.	RECETTES.	DÉPENSES.	SOLDES.	NOMBRE DE LIVRETS.	VALEUR MOYENNE DES LIVRETS.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.		Fr.
1920 Décembre .	1,779,550 60	2,208,088 20	52,466,516 03	31,866	1 646
1921. Janvier .	2,079,158 67	2,390,591 10	52,155,083 60	31,760	1,642
Février .	2,152,603 06	3,506,026 13	50,801,660 53	31,442	1,615
Mars .	1,880,228 98	2,008,182 30	50,673,757 21	31,342	1,616
Avril .	3 004,673 46	1,633,081 51	52,045,349 16	31,255	1,665
Mai. .	1,916,886 68	1,993,639 73	51,968 596 11	31,179	1,666
Juin .	1,725,665 94	1,890,413 18	51,803,848 87	31,112	1,665
JUILLET. .	1,688,770 35	1,875,888 52	51,616,730 70	31,164	1,656
Août .	1,373,022 41	1,928,629 44	51,061,123 67	31,109	1,641
Septembre .	1,729 908 21	1,936,643 96	50,834,387 92	31,082	1,635
Octobre .	1,791,001 22	2,603,356 74	50,042,032 40	31,042	1,612
Novembre .	1,771,229 98	1,480,418 55	50,332,843 83	31,113	1,617
Décembre .	3,533,170 11	1,827,304 88	52,038,709 06	30,289	1,671
TOTAUX .	24,646,319 07	25,074,126 04			
MOYENNE .	2,053,859 92	2,089,510 50			

V

*État du Portefeuille des Fonds publics nationaux.*

Dette Belge, 3 p. c., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> séries . . . . .	} 232,942,495 "
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. à court terme . . . . .	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 <sup>er</sup> décembre 1926 . . . . .	
Dette Congolaise, 4 p. c. 1906. . . . .	
Fr. 232,942,495 "	

VI

*État du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés.*

<b>Chemins de fer. — Tramways.</b>		
	Fr. : 29,810,725.	
28,763 actions de 250 fr. de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises . . . à fr. 375 »	10,786,125 »	
1,107 parts soc. (de 1/16,900°) de la Compagnie Auxi- liaire Internationale de Chemins de fer à fr. 200 »	221,400 »	
1,500 actions 1,000 » de la Société Belge de Chemins de fer en Chine. à fr. 1000 »	1,500,000 »	
9,819 » P <sup>as</sup> 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions privilé- giées) . . . . . à fr. 500 »	4,909,500 »	
9,825 » P <sup>as</sup> 500 de la Compagnie du Che- min de fer Central Aragon (actions ordinaires). à fr. 500 »	4,912,500 »	
181 » de la Compagnie du Che- min de fer Central Ara- gon (actions de jouis- sance) . . . . . Pour mémoire	»	
13,308 » 500 fr. de la Compagnie Géné- rale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres. . . . à fr. 100 »	1,330,800 »	
9,251 » 500 » de la Société Luxembour- geoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri à fr. 400 »	3,700,400 »	
352 » 250 » de la Compagnie Interna- tionale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions privi- légiées) . . . . . à fr. 350 »	123,200 »	
A reporter. . . . fr.	27,483,925 »	

	Report. . . . fr.	27,483,925 »
6,648 actions de 250 fr. de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions ordinaires) . . . . à fr.	350 »	2,326,800 »
<b>Charbonnages.</b>		
fr. 36,642,950.		
600 actions de (1/5,000 <sup>e</sup> ) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes . . . . à fr.	5,000 »	3,000,000 »
600 » 1,000 fr. de la Société des Produits à Flénu. . . . à fr.	3,000 »	1,800,000 »
1,986 » 500 » de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu . . . . à fr.	3,000 »	5,958,000 »
2,192 » 1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine. . . . à fr.	4,000 »	8,768,000 »
4,100 » 500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroy. . . . à fr.	1,000 »	4,100,000 »
1,013 » (1/4,745 <sup>e</sup> ) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr.	1,500 »	1,519,500 »
500 » 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy. . . . à fr.	500 »	250,000 »
1,400 » 500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. . . . à fr.	500 »	700,000 »
2,682 parts soc. (1/34,000 <sup>e</sup> ) de la Compagnie de Charbonnages Belges . . à fr.	500 »	1,341,000 »
2,000 actions de 500 fr. de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord . . . . à fr.	500 »	1,000,000 »
1,047 » 500 » de la Société du Charbonnage du Nord du Rieu-du-Cœur. . . . à fr.	800 »	837,600 »
3,832 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beeringen, à fr.	500 »	1,916,000 »
<b>A reporter. . . . fr.</b>		<b>61,000,825 »</b>

		Report. . . . fr.	61,000,825 »
16,649	actions de 250 fr. de la Société des Charbonnages André Dumont à fr.	250 »	4,162,250 »
975	» 500 » de la Société des Charbonnages des Grand Conty et Spinois . . . . à fr.	500 »	487,500 »
968	parts sociales ( $\frac{1}{24,000}$ ) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch . . . à fr.	500 »	484,000 »
3,191	» ( $\frac{1}{24,000}$ ) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch. (libérées de 100 fr.). . . à fr.	100 »	319,100 »
<b>Métallurgie. — Ateliers de Construction.</b>			
		fr. 55,276,025.	
5,000	actions de 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur. . . . à fr.	1.000 »	5,000,000 »
2,893	» 500 » de la Société: Les Ateliers Métallurgiques (priorité) à fr.	500 »	1,446,500 »
18,000	» 250 » de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve. . . . . à fr.	250 »	4,500,000 »
17,981	» 250 » de la Société: Les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi. à fr.	350 »	6,293,350 »
19	» 100 » de la Société: Les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (jouissance). . . . . à fr.	100 »	1,900 »
11,168	» 1,000 » LUX. de la Société des Aciéries de Differdange, St. Ingbert, Rumelange à fr.	1,000 »	11,168,000 »
	A reporter . . . fr.	94,863,425 »	

		Report . . . fr.	94,863,425 »
10,135	actions de 500 fr. de la Société Générale Métallurgique de Hoboken . . . . . à fr.	500 »	5,067,500 »
7,227	» ( $\frac{1}{50,000}$ ) de la Société Minière et Métallurgique de Monceau St-Fiacre . . . . à fr.	325 »	2,348,775 »
2,500	» ( $\frac{1}{110,000}$ ) de la Société anonyme d'Ougrée Marihaye. à fr.	1,000 »	2,500,000 »
1,975	» 500 » de la Société « Railways et Signalisation ». à fr.	500 »	987,500 »
13,250	» 250 R <sup>s</sup> de la Société Métallurgique Russo-Belge. à fr.	750 »	9,937,500 »
780	» 500 fr. de la Société des Usines de Nickel de la Nèthe à fr.	500 »	390,000 »
390	» 100 \$ de la « United States Nickel Company ». à fr.	500 »	195,000 »
780	» 500 fr. de la Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa à fr.	500 »	390,000 »
2,000	» (dixièmes de 80fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr.	800 »	1,600,000 »
3,450	» 1,000 » de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evence Coppee ». . . . . à fr.	1,000 »	3,450,000 »
<b>Electricité.</b>			
	Fr. : 6,191,700.		
1,700	actions de 500 fr. de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques (actions privilégiées) . à fr.	100 »	170,000 »
5.000	» de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques (actions ordinaires). Pour mémoire.		»
1,100	» 500 » de la Société « Imatra » (350 fr. versés) . . . à fr.	350 »	385,000 »
2,200	» de la Société « Imatra » (actions ordinaires). Pr mémoire.		»
	A reporter . . . fr	122,284,700 »	

		Report. . . . fr.	122,284,700 »
2,365	actions de 100 fr. de la Compagnie Electrique Anversoise . à fr. 100 »	236,500 »	
610	» de la Compagnie Electrique Anversoise (act. de jouissance) . . . Pr mémoire.	»	
4,787	» 100 » de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut, à fr. 100 »	478,700 »	
2,000	» de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut (actions de dividende) Pr mémoire.	»	
2,643	» 500 » de la Société Générale Belge d'Entreprises Electriques . . . . à fr. 500 »	1.321,500 »	
7,500	» 500 » de la Société d'Electricité et de Traction (actions privilégiées) . . . . à fr. 400 »	3.000,000 »	
6,000	» de la Société d'Electricité et de Traction (actions ordinaires) . . . . à fr. 100 »	600,000 »	
<b>Verreries.</b>			
	Fr. : 10,596,000.		
1900	actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont à fr. 500 »	950,000 »	
10,000	» 500 » de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert . . . . . à fr. 800 »	8.000,000 »	
16,460	» 500 » Cie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre, « procédés Libbey-Owens»(100 fr. versés) à fr. 100 »	1.646,000 »	
<b>Industries diverses.</b>			
	Fr. : 22,642,850.		
600	actions de 1,000 fr. de la Société Linière Gantoise . . . . à fr. 1,000 »	600,000 »	
7,431	» 500 » de la Société « Union Cotonnière » . . . à fr. 500 »	3,715,500 »	
	A reporter . . . Fr.	142,832,900 »	

			Report. . . fr.	142,832,900	"
5,000 actions de 500 fr. de la Société Générale Belge de Produits Chimiques . . . . à fr.		500 "		2,500,000	"
27,000 " 125 " de la Compagnie Immobilière de Belgique. à fr.		125 "		3,375,000	"
560 " 500 " de la Société des Faubourgs de Bruxelles. à fr. (Ex-repart. de 340 fr.)		110 "		61,600	"
20,300 " 500 " de la Société anonyme Union Financière et Industrielle Liégeoise à fr.		500 "		10,150,000	"
3,750 " 500 " de la Compagnie Financière Belge des Pétroles. à fr.		525 "		1,968,750	"
800 " 100 " de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions privil.) à fr.		100 "		80,000	"
3,200 " 100 " de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (act. priv.) lib. de 60 fr. . . . à fr.		60 "		192,000	"
3,200 " 100 " de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions de dividende) . . . Pour mémoire.					"
<b>Banques. — Etablissements de Crédit. —</b>					
<b>1<sup>o</sup> Belgique.</b>					
		fr. 89,932,450.			
30,000 actions de 500 fr. de la Banque d'Anvers. . . . . à fr.		500 "		15,000,000	"
10,005 " 500 " de la Banque de Gand à fr.		500 "		5,002,500	"
10,695 " 500 " de la Banque de Gand (200 fr. versés), . . à fr.		200 "		2,139,000	"
23,852 " 500 " de la Banque Générale de Liège et de Huy. à fr.		500 "		11,926,000	"
6,000 " 500 " de la Banque Centrale de la Sambre . . . à fr.		500 "		3,000,000	"
		A reporter . . . fr.		198,227,750	"

			Report. . . . fr.	198,227,750 »
4,200	actions de 500 fr. de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. versés). . . . .	à fr.	100 »	420,000 »
4,670	» 500 » de la Banque du Hainaut. . . . .	à fr.	500 »	2,335,000 »
5,530	» 500 » de la Banque du Hainaut (250 fr. versés) . . . à fr.		250 »	1,382,500 »
5,800	» 500 » de la Banque Générale du Centre . . . . .	à fr.	500 »	2,900,000 »
4,310	» 500 » de la Banque Générale du Centre (250 fr. versés) à fr.		250 »	1,077,500 »
6,200	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne . . . à fr.		250 »	1,550,000 »
2,000	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne (50 fr. versés) . . . . .	à fr.	50 »	100,000 »
5,065	» 300 » de la Banque de Verviers . . . . .	à fr.	300 »	1,519,500 »
2,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur . . . . .	à fr.	500 »	1,000,000 »
6,500	» 500 » de la Banque de Courtrai . . . . .	à fr.	500 »	3,250,000 »
3,650	» 500 » de la Banque de Courtrai (100 fr. versés) . . . à fr.		100 »	365,000 »
6,493	» 250 » de la Banque Centrale de la Dyle . . . . .	à fr.	250 »	1,623,250 »
550	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse . . . . .	à fr.	500 »	275,000 »
2,350	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés), à fr.		125 »	293,750 »
3,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre . . . . .	à fr.	500 »	1,500,000 »
3,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre (100 fr. versés) à fr.		100 »	320,000 »
A reporter. . . fr.				218,139,250 »

			Report. . . . fr.	218,139,250	"
975 actions de 500 fr	de la Banque Centrale du Limbourg . . . . à fr.	500 "	487,500		"
3,175 " 500 "	de la Banque Centrale du Limbourg (100 fr. versés) à fr.	100 "	317,500		"
3,419 " 500 "	de la Banque Générale d'Ostende (150 fr. versés) . . . . à fr.	150 "	512,850		"
4,000 " 500 "	de la Banque de la Flandre Occidentale (200 fr. versés) . . . . à fr.	200 "	800,000		"
7,645 " 500 "	de la Banque Générale du Luxembourg (100 fr. versés) . . . . à fr.	100 "	764,500		"
19,104 " 500 "	de la Banque Belge pour l'Étranger . . . . à fr.	500 "	9,552,000		"
50,896 " 500 "	de la Banque Belge pour l'Étranger (125 fr. versés) . . . . à fr.	125 "	6,362,000		"
6,115 " 500 "	de la Banque Italo-Belge à fr.	500 "	3,057,500		"
7,000 " (1/180,000 <sup>e</sup> )	de la Banque d'Outremer (actions de capital). à fr.	500 "	3,500,000		"
6,400 " 1,000 fr.	de la Société du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés) . . . à fr.	450 "	2,880,000		"
4,000 " 1,000 "	de la Société Hypothécaire Belge-Américaine(actions de capital) . . . à fr.	1,000 "	4,000,000		"
300 "	de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). Pr mémoire			"	
1,398 " 1,000 "	de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés) . . . . à fr.	200 "	279,600		"
1,000 " 1,000 "	de la Société Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (200 fr. versés). à fr.	200 "	200,000		"
1,300 parts de 1,000 "	Société Coopérative d'Avances aux Combattants (200 fr. versés) . . . à fr.	200 "	260,000		"
	A reporter . . . . fr.		251,112,700		"

			Report. . . fr.	251,112,700 »
<b>2° Etranger.</b>				
Fr. : 18,641,750.				
15,000	actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne . . . à fr.	500 •	7,500,000	»
15,000	» 500 " de la Banque Générale du Nord (250 fr. versés) à fr.	250 »	3,750,000	»
10,800	» 500 " de la Banque Hypothé- caire Franco-Argentine (250 fr. versés) accompa- gnées de 3,600 droits de souscription. . . à fr.	250 »	2,700,000	»
2,150	» 500 " de la Banque d'Etat du Maroc (375 fr. versés) à fr.	375 »	806,250	»
25,200	» 200 C. I. de la Wiener Lombard und Escompte Bank à fr.	12,50 »	315,000	»
101,250	» 400 C. I. du Wiener Bank-Verein à fr.	30 »	3,037,500	»
250	» 1,000 fl P.B. de la Banque des Indes, (act. ordin.). . . à fl. 1,025 » à fr. 2.08		533,000	»
100	Parts de fondateur de la Banque des Indes (Pour mémoire.)		"	
<b>Entreprises Coloniales.</b>				
Fr. : 23,563,900.				
1,500	actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Che- min de fer du Bas-Congo au Katanga . . . à fr. 1,000 »		1,500,000	•
25,000	» 100 " de la Société « Union Mi- nière du Haut-Katanga » à fr.	500 »	12,500,000	»
1,300	» 500 " de la Société Internatio- nale Forestière et Mi- nière du Congo . . . à fr.	500 »	650,000	»
	A reporter . . . fr.		284,404,450	»

		Report . . . . fr.	284,404,450 »
1,300 actions	de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (actions de dividende) . . . . Pour mémoire.		"
12,642 »	de 500 fr. de la Société Minière du Bécéka (250 fr. versés) à fr. 250 »		3,160,500 »
12,642 »	de la Société Minière du Bécéka (actions de dividende) . . . . Pour mémoire.		"
3,125 »	500 » de la Société Minière du Luebo (250 fr. versés) à fr. 250 »		781,250 »
1,867 »	500 » de la Compagnie Belge Maritime du Congo à fr. 500 »		933,500 »
3,820 »	500 » de la Société de Mutualité Coloniale. . . . à fr. 500 »		1,910,000 »
1,548 »	500 » de la Banque du Congo Belge (250 fr. versés) à fr. 250 »		387,000 »
144 »	500 » de la Banque Commerciale du Congo (100 fr. versés) . . . . à fr. 100 »		14,400 »
2,822 »	500 » de la Compagnie Africaine de Navigation, à fr. 500 »		1,411,000 »
1,150 »	500 » de la Compagnie Cotonnière Congolaise (275 fr. versés) . . . . à fr. 275 »		316,250 »
		Fr.	293,318,350 »

VII.

*Dividendes distribués par action au delà de l'intérêt à 5 p. % sur les titres de capital et part annuelle de chaque action dans les sommes portées au fonds de réserve.*

EXERCICE.	DIVIDENDE.	RÉSERVE.	Observations.
1823	14 81	7 96	
1824	50 03	26 04	
1825	47 14	10 72	
1826	43 66	10 51	
1827	39 43	23 41	De 1824 à 1829, la réserve placée en fonds d'État reçoit l'intérêt de ces fonds.
1828	7 62	7 83	
1829	14 64	22 49	
1830	"	5 52	
1831	"	5 80	
1832	33 86	24 21	De 1830 à 1836 intérêts à 5 p. c. attribués à la réserve.
1833	35 73	26 43	
1834	16 "	17 30	
1835	26 "	23 40	
1836	25 "	430 33	Attribution de bénéfices résultant d'émissions d'actions.
1837	25 30	46 59	
1838	25 60	48 71	
1839	16 30	41 30	
1840	19 50	46 47	
1841	20 "	48 52	De 1837 à 1846 intérêts à 4 p. e. attribués à la réserve.
1842	20 "	53 30	
1843	21 "	58 56	
1844	36 "	76 26	
A reporter . .		1,063 38	

EXERCICE.	DIVIDENDE.	RÉSERVE.	Observations
	Report. . .	1,063 38	
1845	40 "	83 08	
1845	50 "	170 51	Plus d'intérêt, mais attribution à la réserve du produit de forêts.
1847	50 "	" — 341 03	Prélèvement pour pertes sur prêts en souffrance.
1848	"	41 28	
1849	25 "	19 66	
1850	32 50	20 93	
1851	33 "	" -- 27 81	Prélèvement pour balancer en partie une condamnation judiciaire au profit de l'Etat
1852	57 "	" 53	Réduction du prélèvement pour la réserve de 1/3 à 1/5.
1853	51 50	13 20	
1854	75 "	19 25	
1855	100 "	25 89	
1856	115 "	29 88	
1857	101 "	26 20	
1858	90 "	23 12	
1859	100 "	23 88	
1860	100 "	23 83	
1861	95 "	24 28	
1862	85 50	21 83	
1863	79 50	15 08	
1864	80 "	20 49	
1865	80 "	20 48	
1866	84 "	21 49	
1867	84 "	10 96	
1868	80 "	"	Liquidation transactionnelle du procès M. V.
	A reporter. . .	1,693 23 — 368 84	

EXERCICE.	DIVIDENDE.	RÉSERVE.	Observations.
	Reports. . .	1,693 23 — 368 84	
1869	80 »	20 48	
1870	75 »	19 17	
1871	97 50	17 58	Réduction du prélevement pour la réserve de 1,5 à 1,5 p.c.
1872	125 »	22 60	
1873	194 »	35 16	
1874	264 »	47 82	
1875	187 50	33 98	
1876	105 »	19 »	
1877	108 »	19 53	
1878	106 »	19 17	
1879	101 50	18 36	
1880	100 »	18 09	
1881	100 »	18 09	
1882	95 »	17 20	
1883	90 »	16 30	
1884	90 »	16 30	
1885	80 »	14 49	
1886	60 »	10 89	
1887	60 »	10 89	
1888	60 »	10 89	
1889	60 »	10 89	
1890	80 »	14 49	
1891	80 »	14 49	
1892	70 »	12 69	
1893	60 »	10 89	
	A reporter. . .	2,162 67 — 368 84	

EXERCICE.	DIVIDENDE.	RÉSERVE.	Observations.
	Reports.	2,162 67 — 368 84	
1894	60 »	10 89	
1895	60 »	10 89 — 77 39	Imputation pour couvrir les détournements de l'ex-caissier en chef.
1896	60 »	10 89	
1897	80 »	14 49	
1898	90 »	16 29	
1899	100 »	18 09	
1900	110 »	19 90	
1901	120 »	21 70	
1902	120 »	21 70	
1903	120 »	21 70	
1904	125 »	22 60	
1905	135 »	24 40	
1906	150 »	27 40	
1907	160 »	28 90	
1908	175 »	31 60	
1909	190 »	34 30	
1910	200 »	36 10	
1911	210 »	37 90	
1912	225 »	40 60	
1913	235 »	42 41	
1914	{ 100 »	18 18	
1915	{ 100 »	18 09	
1916	100 »	18 09	
1917	100 »	18 09	
1918	100 »	18 09	
1919	200 »	18 14	La répartition de la réserve est faite sur 62,000 parts de réserve.
1920	225 »	40 82	Le dividende est attribué aux 62,000 parts de réserve.
1921	240 »	43 54	
		2,830 07 — 446 23	
		2,383 84	

VIII.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique  
et faisant son service d'agence.*

	CAPITAL
<b>ALOST,</b>	<b>Fr. 6,000,000</b>
<i>Assche,</i>	"
<i>Boom,</i>	"
<i>Grammont,</i>	"
<i>Lokeren,</i>	"
<i>Ninove,</i>	"
<i>Saint-Nicolas,</i>	"
<i>Termonde,</i>	"
<i>Beveren (Waes), Bureau auxiliaire de la Banque Centrale de la Dendre . . . . .</i>	"
<i>Hamme,</i>	"
<i>Herzele,</i>	"
<i>Moerbeke (Waes),</i>	"
<i>Puersh,</i>	"
<i>Tamise,</i>	"
<i>Zele,</i>	"
<b>ANVERS,</b>	<b>Banque d'Anvers . . . . .</b>
<b>ARLON,</b>	<b>Banque Générale du Luxembourg . . . . .</b>
<i>Athus,</i>	Agence de la Banque Générale du Luxembourg.
<i>Bastogne,</i>	"
<i>Florenville,</i>	"
<i>Saint-Léger,</i>	"
<i>Virton,</i>	"
<b>LUXEMBOURG</b>	<b>Banque Générale du Luxembourg . . . . .</b>
<i>Esch s/Alzette,</i>	Agence de la Banque Générale du Luxembourg . . . . .
<i>Ettelbruck,</i>	"
<i>Wiltz,</i>	"
<b>BRUGES,</b>	<b>Banque de la Flandre Occidentale . . . . .</b>
<i>Blankenberghe,</i>	Agence de la Banque de la Flandre Occidentale . . . . .
<i>Heyst s/Mer.</i>	"
<i>Knoche s/Mer,</i>	"
<b>CHARLEROI,</b>	<b>Banque Centrale de la Sambre . . . . .</b>
<i>Florennes,</i>	Agence de la Banque Centrale de la Sambre. . . . .
<i>Philippeville,</i>	"
<i>Thuin,</i>	"
<i>Walcourt,</i>	"

	CAPITAL
<b>COURTRAI,</b>	<b>Fr. 10,000,000</b>
<i>Audenarde,</i>	»
<i>Avelghem,</i>	»
<i>Menin,</i>	»
<i>Mouscron,</i>	»
<i>Poperinghe,</i>	»
<i>Renaix,</i>	»
<i>Rousbrugge,</i>	»
<i>Sottetgem,</i>	»
<i>Vlamertinghe,</i>	»
<i>Waereghem,</i>	»
<i>Ypres,</i>	»
<i>Roulers,</i>	»
<i>Dixmude,</i>	»
<i>Iseghem,</i>	»
<i>Thielt,</i>	»
<i>Cortemarch.</i>	»
<i>Lichterfelde,</i>	»
<b>DINANT,</b>	<b>3,000,000</b>
<i>Beauraing,</i>	»
<i>Bertrix,</i>	»
<i>Bouillon,</i>	»
<i>Ciney,</i>	»
<i>Gedinne,</i>	»
<i>Houyet,</i>	»
<i>Laroche,</i>	»
<i>Libramont,</i>	»
<i>Marche,</i>	»
<i>Neufchâtel,</i>	»
<i>Rochefort,</i>	»
<b>GAND,</b>	<b>25,000,000</b>
<i>Deynze,</i>	»
<i>Eecloo,</i>	»
<i>Selzaete,</i>	»
<i>Somergem,</i>	»
<i>Wetteren,</i>	»
<i>Aelbrecht,</i>	»
<i>Cruyshaalem,</i>	»
<i>Maldegem,</i>	»
<b>HASSELT,</b>	<b>4,000,000</b>
<i>Beeringen,</i>	»
<i>Bourg-Léopold,</i>	»
<i>Brée,</i>	»
<i>Genck,</i>	»

	CAPITAL
<i>Looz-la-Ville</i> , Agence de la Banque Centrale du Limbourg.	"
<i>Maeseych</i> ,	"
<i>Maestricht</i> ,	"
<i>Neerpelt</i> ,	"
<i>Saint-Trond</i> ,	"
<b>LA LOUVIÈRE</b> , Banque Générale du Centre . . . . .	Fr. 10,000,000
<i>Beaumont</i> , Succursale de la Banque Générale du Centre .	"
<i>Binche</i> ,	"
<i>Braine-l'Alleud</i> ,	"
<i>Cerfontaine</i> ,	"
<i>Chimay</i> ,	"
<i>Couvin</i> ,	"
<i>Erquelinnes</i> ,	"
<i>Morlanwelz</i> ,	"
<i>Nivelles</i> ,	"
<i>Rance</i> ,	"
<i>Chapelle lez-Herlaimont</i> , Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Centre . . . . .	"
<i>Cul des Sarts</i> ,	"
<i>Erpion</i> ,	"
<i>Estinnes-au-Mont</i> ,	"
<i>Genappe</i> ,	"
<i>Grand-Reng</i> .	"
<i>Grandrieu</i> .	"
<i>Mariembourg</i> ,	"
<i>Monignies</i> ,	"
<i>Nismes</i> ,	"
<i>Oignies</i> ,	"
<i>Seloignes</i> ,	"
<i>Sivry</i> ,	"
<i>Treignes</i> ,	"
<i>Waterloo</i> ,	"
<b>LIÈGE</b> , Banque Générale de Liège et de Huy . . . . .	25,000,000
<i>Tongres</i> . Succursale de la Banque Générale de Liège et de Huy . . . . .	"
<i>Malmédy</i> . Agence de la Banque Générale de Liège et de Huy . . . . .	"
<i>Slavelot</i> ,	"
<i>Vielsalm</i> ,	"
<i>Visé</i> ,	"
<i>Louveigne</i> , Bureau Auxiliaire de la Banque Générale de Liège et de Huy . . . . .	"
<b>UY</b> , Banque Générale de Liège et de Huy . . . . .	"
(Anciennement Banque de Huy)	
<i>Seraing</i> , Succursale de la Banque Générale de Liège et de Huy . . . . .	"

	CAPITAL
<i>Amay,</i> Agence de la Banque Générale de Liège et de Huy.	»
<i>Andenne,</i> " " "	»
<i>Hannut,</i> " " "	»
<i>Jodoigne,</i> " " "	»
<i>Ouffet,</i> " " "	»
<i>Waremme,</i> " " "	»
<i>Burdinne,</i> Bureau Auxiliaire de la Banque Générale de Liège et de Huy. . . . .	»
<i>Engis,</i> " " "	»
<i>Landen,</i> " " "	»
<i>Limont,</i> " " "	»
<i>Terwagne,</i> " " "	»
<b>LOUVAIN,</b> <b>Banque Centrale de la Dyle . . . . .</b>	Fr. 2,000,000
<i>Aerschot,</i> Succursale de la Banque Centrale de la Dyle. . . . .	»
<i>Diest,</i> " " "	»
<i>Lierre,</i> " " "	»
<i>Malines,</i> " " "	»
<i>Tirlemont,</i> " " "	»
<i>Turnhout,</i> " " "	»
<i>Vilvorde,</i> " " "	»
<i>Wavre,</i> " " "	»
<i>Court-St-Etienne,</i> Bureau auxiliaire de la Banque Centrale de la Dyle . . . . .	»
<i>Herenthals,</i> " " "	»
<i>Moll,</i> " " "	»
<b>MONS,</b> <b>Banque du Hainaut. . . . .</b>	10,000,000
<i>Hal,</i> Agence de la Banque du Hainaut . . . . .	»
<i>Lessines,</i> " " "	»
<i>Saint-Ghislain,</i> " " "	»
<i>Soignies,</i> " " "	»
<i>Braine-le-Comte,</i> Bureau auxiliaire de la Banque du Hainaut.	»
<i>Bruggelette,</i> " " "	»
<i>Chièvres,</i> " " "	»
<i>Dour,</i> " " "	»
<i>Ecaussines d'Enghien,</i> " " "	»
<i>Ellezelles,</i> " " "	»
<i>Enghien,</i> " " "	»
<i>Flobecq,</i> " " "	»
<i>Lennicq-St-Quentin,</i> " " "	»
<i>Lens-s/Dendre,</i> " " "	»
<i>Pâturages,</i> " " "	»
<i>Pommerœul,</i> " " "	»
<i>Quiévrain,</i> " " "	»
<i>Rebecq,</i> " " "	»
<i>Silly,</i> " " "	»
<i>Tubize,</i> " " "	»

		CAPITAL
<b>NAMUR,</b>	<b>Banque Centrale de Namur . . . . .</b>	Fr. 2,000,000
<i>Auvelais,</i>	Agence de la Banque Centrale de Namur . . .	»
<i>Eghezée,</i>	»      »      »	»
<i>Gembloux,</i>	»      »      »	»
<i>Mettet,</i>	»      »      »	»
<b>OSTENDE,</b>	<b>Banque Générale d'Ostende . . . . .</b>	3,000,000
<i>Furnes,</i>	Agence de la Banque Générale d'Ostende . . .	»
<i>Thourout,</i>	»      »      »	»
<i>Ghistelles,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque Générale d'Ostende . . . . .	»
<i>Nieuport,</i>	»      »      »	»
<b>TOURNAI,</b>	<b>Banque Centrale Tournaisienne . . . . .</b>	4,000,000
<i>Antoing,</i>	Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.	»
<i>Ath,</i>	»      »      »	»
<i>Celles,</i>	»      »      »	»
<i>Frasnes-lez Buisenval,</i>	»      »      »	»
<i>Leuze,</i>	»      »      »	»
<i>Péruwelz,</i>	»      »      »	»
<i>Quevaucamps,</i>	»      »      »	»
<i>Templeuve,</i>	»      »      »	»
<i>Basècles,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque Centrale Tour- naisienne . . . . .	»
<i>Estaimpuis,</i>	»      »      »	»
<b>VERVIERS,</b>	<b>Banque de Verviers . . . . .</b>	3,000,000
<i>Aix-la-Chapelle,</i>	Succursale de la Banque de Verviers . . .	»
<i>Dison,</i>	»      »      »	»
<i>Neau (Eupen),</i>	»      »      »	»
<i>Aubel,</i>	Agence de la Banque de Verviers . . . . .	»
<i>Battice,</i>	»      »      »	»
<i>Hergenrath,</i>	»      »      »	»
<i>Raeren,</i>	»      »      »	»
<i>Spa,</i>	»      »      »	»
<i>Theux,</i>	»      »      »	»
<i>Dolhain,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque de Verviers . . .	»
<i>Pollleur,</i>	»      »      »	»

IX

*Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation  
de titres, documents, bijoux et argenteries.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

I<sup>re</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	0.43	0.28	Mètre.	15 »	8 »	6 »	—
B	0.22	0.30		30 »	18 »	12 »	—
C	0.35	0.45	0.47	45 »	30 »	15 »	10 »
	0.55	0.30					
D	0.35	0.45	0.58	60 »	40 »	25 »	15 »
E	0.65	0.45	0.47	75 »	50 »	30 »	20 »
F	0.95	0.45	à 0.47	125 »	75 »	45 »	30 »
G	1.00	0.87	0.58	200 »	125 »	75 »	50 »

2<sup>e</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
	Mètre.	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
<b>A2</b>	0.13	0.28	0.47	<b>7 50</b>	<b>5 »</b>	—	—
<b>B2</b>	0.22	0.30	0.47	<b>15 »</b>	<b>10 »</b>	<b>6 »</b>	—
<b>C2</b>	0.35	0.45	0.47	<b>30 »</b>	<b>20 »</b>	<b>12 »</b>	—
<b>D2</b>	0.35	0.45	0.58	<b>30 »</b>	<b>20 »</b>	<b>12 »</b>	—

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1<sup>re</sup> série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2<sup>e</sup> série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 300 à 1500 francs.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport de la Direction . . . . .	5
Rapport de MM. les Commissaires. . . . .	53
Bilan arrêté au 31 décembre 1921 . . . . .	55
Compte de Profits et Pertes de 1921 . . . . .	59

## ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années . . . . .	64
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années . . . . .	66
III. Échéances des obligations en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1922. . . . .	68
IV. Mouvement de la Caisse d'épargne en 1921. . . . .	71
V. État du portefeuille des Fonds publics . . . . .	72
VI. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés . . . . .	73
VII. Dividendes distribués depuis l'origine de la Société et part annuelle de chacune des actions dans le fonds de réserve. . . . .	83
VIII. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis. . . . .	87
IX. Location de coffres-forts; conditions et tarif . . . . .	92

---